



© Sylvain Richier

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPERTISE

Synthèse nationale annuelle de l'activité du réseau Castor

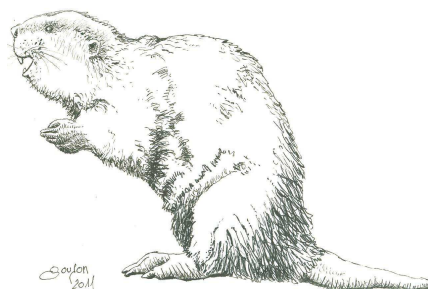
2016



Office national de la chasse et de la faune sauvage
Unité Prédateurs et animaux déprédateurs

Rédaction et relecture : Yoann BRESSAN et Murielle GUINOT-GHESTEM, à partir des contributions transmises par les Délégations régionales et interrégionales de l'ONCFS
Illustrations : Dominique MANSION, Gérald GOUJON

SOMMAIRE



Introduction

I. Suivi des populations

- 1) Bassin du Rhône et littoral côtier (PACA).....p 5
- 2) Bassin de la Loire et Charentes.....p 6
- 3) Nord-est.....p 7
- 4) Bassin de la Seine.....p 7
- 5) Bretagne.....p 8
- 6) Littoral côtier (Languedoc) et bassin de la Garonne.....p 8
- 7) Sauvetages et cas de mortalités.....p 9

II. Suivi des dommages

- 1) Bilan des constats 2016.....p 10
- 2) Des innovation pour la gestion des barrages... suite !.....p 11

III. Zoom sur...

- 1) Lancement d'une étude génétique.....p 12
- 2) Évolution de la base de données cartographique.....p 12
- 3) Le retour du castor en Île-de-France.....p 13
- 4) Éléments juridiques.....p 14
- 5) Procédures engagées.....p 14
- 6) Appuis techniques.....p 15
- 7) Histoires insolites.....p 20

IV. Annexes

- 1) Les interlocuteurs régionaux.....p 21
- 2) Liste des correspondants du réseau.....p 22
- 3) Évènementiel et sensibilisation du public.....p 24
- 4) Le Castor dans les journaux.....p 27

Introduction

Dans la suite du chantier de 2015 concernant la collecte et la transmission des données cartographiques de répartition du castor, un important travail a été réalisé en 2016 sur la structure et le fonctionnement de la base de données (page 12).

Autre nouveauté de cette année 2016, le lancement d'une étude génétique sur le castor en France (page 12). La récolte de matériel biologique à analyser a commencé à l'automne. Les premières analyses devraient pouvoir être lancées dans les mois qui viennent.

Comme chaque année, vous trouverez aussi dans cette synthèse les résultats du suivi de la population de castor en France (page 4), avec une nouveauté importante et qui a fait grand bruit dans les médias (page 27) : le retour du castor en Île-de-France après plus de 150 ans d'absence (page 13) !

Egalement au sommaire, le bilan des dommages causés par le castor sur les activités humaines (page 10) et une nouvelle expérimentation pour gérer des problèmes posés par un barrage sur des activités humaines, le déplacement du barrage (page 11).

En parcourant les nombreux exemples d'actions d'appui technique menés par les membres du réseau (page 15), nous mesurons l'implication et les compétences de chacune et chacun d'entre vous, compétences largement reconnues par nos partenaires et interlocuteurs.

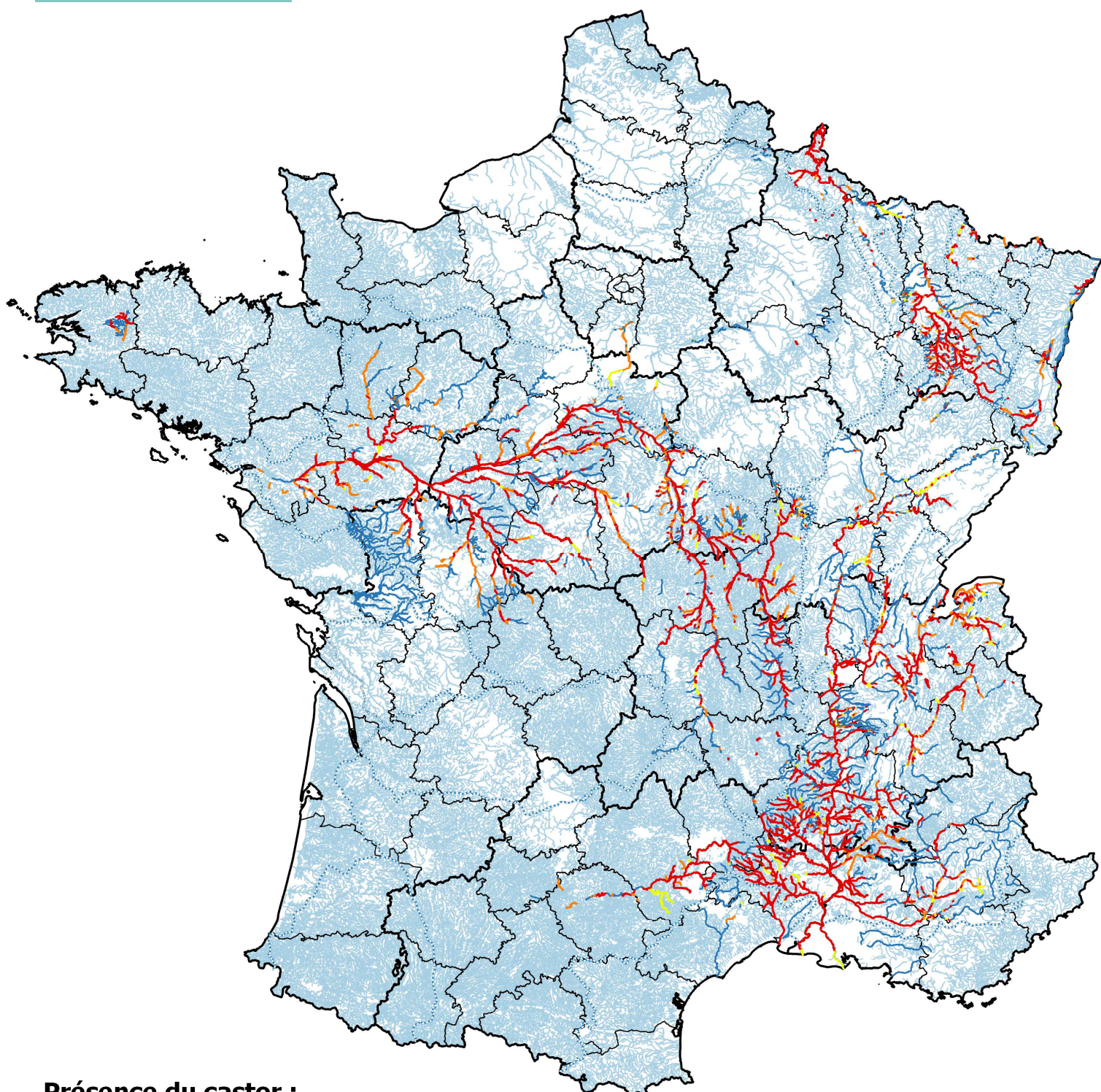
Merci à tous pour votre engagement.

Yoann Bressan,
Coordinateur du réseau Castor



I. Suivi des populations

Répartition nationale du Castor d'Europe



Présence du castor :

- Présence certaine
- Présence probable
- Présence possible
- Absence vérifiée

Bassins hydrographiques :

- Limites de bassins
- Cours d'eau

Source : réseau des correspondants Castor ONCFS

Ces données ont été récoltées par le réseau castor de l'ONCFS, le réseau Mammifères de Loire et par l'ensemble de leurs partenaires.

I. Suivi des populations

1. Bassin du Rhône et littoral côtier (PACA)

Le castor est présent sur la quasi-totalité du Rhône. Les prospections s'orientent donc toujours préférentiellement sur les affluents pour suivre l'avancée de l'espèce.

La Saône est en bonne partie colonisée sur sa partie aval, jusqu'en Côte-d'Or. Plus en amont, le castor est moins présent, voire totalement absent. En tête de bassin, la colonisation se fait plutôt en provenance de la Moselle, via le canal de l'Est et le Coney.



Le Doubs est occupé sur une bonne partie de son linéaire en Saône-et-Loire et dans le Jura. Plus en amont, la présence du castor est également identifiée mais de façon moins importante et continue. La Seille et son affluent le Solnan présentent des indices en



Saône-et-Loire, mais pas dans l'Ain. Sur les autres affluents de la Saône (partie aval), aucun indice de présence n'a été détecté (sauf parfois au niveau de la confluence avec la Saône) : la Grosne, la Bourbonne, la Reyssouze, la Veyle... Seule l'Azergues présente une colonisation plus importante sur sa partie aval.

L'Ain est bien colonisée jusqu'à Hautecourt-Romanèche. Son affluent, le Suran est quasiment entièrement colonisé. L'Albarine, un autre affluent, est également bien colonisée, notamment dans sa partie aval qui subit pourtant des assèchements importants au cours de l'année.

Plus en amont sur le Rhône, la présence du castor est également notée sur plusieurs affluents des deux rives (la Bourbre, le Guiers, le Furans, les Usses, l'Arve...) et ceux du lac Léman comme la Versoix, le Foron, la Dranse... C'est également le cas en aval de Lyon : le Gier, la Galaure, la Cance, le Doux... D'autres affluents sont encore vierges de toute présence.

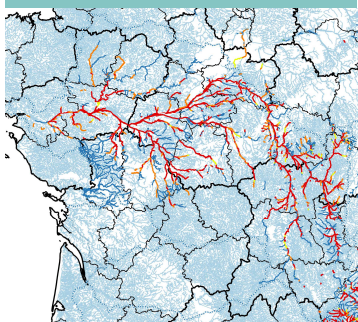


L'Isère est aussi bien colonisée, y compris dans sa partie amont malgré un régime hydrique torrentiel, ainsi que certains affluents comme le Drac et l'Arc. Là aussi, certains affluents sont inoccupés comme la Fure ou l'Herbasse.

Les affluents méridionaux du Rhône (la Drôme, l'Ardèche, la Cèze, le Gard, la Durance...) présentent toujours des populations de castor importantes.

I. Suivi des populations

2. Bassin de la Loire et Charentes



La Loire est occupée de façon continue entre Nantes et le département de la Loire. Sur sa partie la plus en amont, dans le département de la Haute-Loire, le castor est installé de façon plus ponctuelle.

La colonisation se poursuit donc plutôt sur les réseaux hydrographiques des affluents du fleuve, tout le long de son cours. Les opérations de prospections menées ciblent préférentiellement ces fronts de colonisation.

Ainsi, des cours d'eau de toutes tailles ont été parcourus. Certains avec des résultats positifs, au moins sur une partie, comme l'Aix et l'Isable dans la Loire, le Lignon en Haute-Loire, l'Alagnon dans le



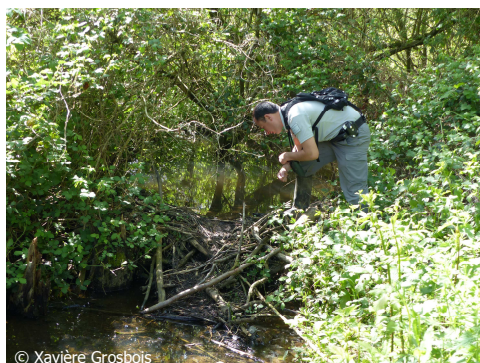
Cantal, le Ternin en Côte-d'Or, l'Aron et l'Arroux dans la Nièvre, la Bouzanne et la Téols dans l'Indre, la Cisse dans le Loir-et-Cher, le Beuvron dans le Maine-et-Loire, l'Erve dans la Sarthe ou la Benaize dans la Haute-Vienne. D'autres sans indice de présence détecté comme le Douzenan dans l'Allier, la Dore dans le Puy-de-Dôme, l'Annain dans le Cher, la Taude en Mayenne... Globalement le castor continue son expansion sur le bassin de la Loire.



Le castor s'installe aussi dans des endroits moins naturels comme des canaux ou des gravières le long des rivières !

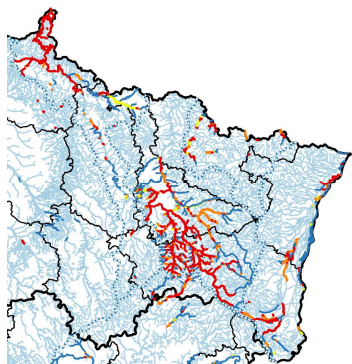
Aucune évolution constatée dans les Charentes.

Ces résultats ont été obtenus non seulement grâce aux prospections des agents des services départementaux, parfois en interdépartemental comme la Mayenne et la Sarthe, mais également grâce à celles réalisées dans le cadre du réseau mammifères de la Loire, coordonné par la Délégation interrégionale Centre-Val-de-Loire et Île-de-France et qui regroupe un grand nombre de partenaires.



I. Suivi des populations

3. Nord-est



Dans la plaine d'Alsace, la progression vers le nord du castor sur l'Ill se confirme en 2016. Sur la Sauer, l'espèce était connue près du delta ; son expansion est désormais constatée en direction de l'amont.



Sur le territoire lorrain, la collaboration avec le GEML (Groupe d'étude des mammifères de Lorraine) a encore permis de faire évoluer la connaissance de la répartition de l'espèce.

En Moselle, le front de colonisation progresse sur le bassin versant de la Nied et sur le pays de Bitche avec des castors provenant du Bas-Rhin.

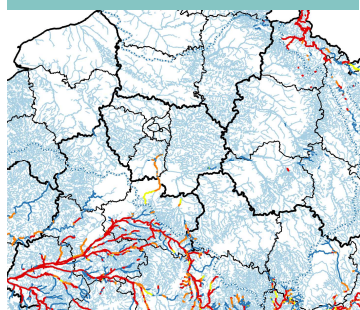
La Moselle a une population de castor bien implantée, non seulement sur son cours, mais également sur bon nombre de ses affluents, grands et petits : la Meurthe, la Meuse, le Madon, le Brenon... Une prospection organisée dans la zone de réintroduction de l'espèce sur la Moselle en 1983 a permis de confirmer sa présence sur le secteur après plus de 30 ans !

Dans cette région également le castor occupe des canaux créés par l'homme, notamment ceux de l'Est et des Vosges, permettant même à l'espèce de franchir des limites de bassins versants.

4. Bassin de la Seine

La présence du castor sur le bassin de la Seine est très contrastée et éparse.

Dans l'Aisne, il est établi depuis plusieurs années sur l'Oise, à proximité d'Hirson et de la frontière belge. Malgré de nouvelles prospections faites à proximité par le service départemental de l'ONCFS et le CPIE Pays de l'Aisne, l'espèce reste cantonnée sur son territoire historique (étang du Pas-Bayard). À noter que ces prospections ont également concerné le département du Nord, sans résultat positif.



I. Suivi des populations

Toujours en tête du bassin de la Seine, la présence du castor a été détectée sur l'Aisne dans le département des Ardennes. L'espèce a pu arriver sur ce secteur depuis la Moselle, ce qui signifierait un franchissement de bassin versant.

Un peu plus au sud, la présence d'au moins un individu a été confirmée sur l'Aube, à proximité de la forêt d'Orient. Ce secteur reste donc sous surveillance.

Entre les départements de l'Yonne et du Loiret, le castor est toujours présent sur le Loing et le canal de Briare. Le fort épisode de crue du mois de juin 2016 a peut-être empêché une éventuelle expansion.

Après la découverte de quelques indices de présence en 2015 sur l'Essonne, des prospections plus complètes ont permis d'identifier l'espèce sur une bonne partie de ce cours d'eau (voir page 13).

Des prospections menées sur le secteur de la Bassée en Seine-et-Marne ont permis de relever quelques rares indices de présence anciens. Une surveillance est donc nécessaire pour les années à venir.

5. Bretagne

Bien qu'aucune prospection n'ait pu être réalisée en 2016, les observations ponctuelles semblent confirmer la diminution de la population bretonne de castors, avec une aire de répartition qui se réduit dans son noyau historique de la cuvette du Yeun Ellez.

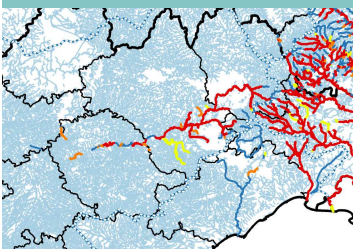
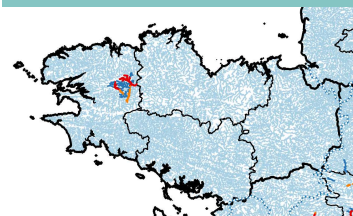
Des prospections complètes du secteur seront réalisées en 2017 et 2018.

6. Littoral côtier (Languedoc) et bassin de la Garonne

Sur le bassin de la Garonne, le castor est essentiellement présent sur le Tarn et ses affluents. La colonisation semble se confirmer en direction de l'aval.

Des indices de présence ont été découverts sur la Vère, affluent de l'Aveyron (sur laquelle aucun indice n'a été détecté), loin des zones de présence connue et sans connexion hydrographique directe. Reste donc à comprendre comment l'espèce est arrivée sur ce secteur.

Sur le littoral côtier languedocien, pas d'évolution constatée de l'aire de répartition de l'espèce.



I. Suivi des populations

7. Sauvetages et cas de mortalité

Une seule **opération de sauvetage** d'un castor a été réalisée en 2016. Elle s'est déroulée dans le Rhône où un individu en très mauvais état a été transporté et soigné au CSOSL (Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais) à Saint-Forgeux, avec l'accord de la DDPP. Grâce aux soins apportés, l'animal a recouvré la santé, et après avoir dévoré quelques arbres du centre, il a pu être relâché sur le site de son sauvetage.

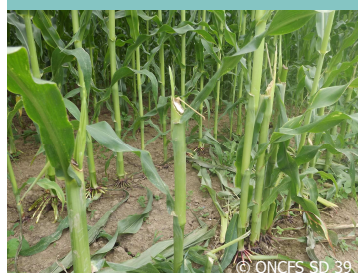
En 2016, **67 cas de mortalité** ont été signalés et/ou constatés par les membres du réseau. Pour 31 d'entre eux, la cause de la mort n'a pas pu être déterminée (dont 2 pour lesquels il y a suspicion d'empoisonnement). Il y a également eu 30 cas de collision routière et 2 mortalités naturelles (noyade, maladie). À noter également 1 cas de prédation par un chien et 2 cas de braconnage qui font l'objet de procédures juridiques.

Depuis fin 2016, lorsque les conditions le permettent, des prélèvements de tissu sont effectués sur ces cadavres dans le cadre d'une étude génétique (voir page 12).



II. Suivi des dommages

1. Bilan des constats 2016



Département	Bassin hydrographique	Nombre de constats
Allier	Loire	1
Cher	Loire	1
Deux-Sèvres	Loire	1
Indre-et-Loire	Loire	2
Loiret	Loire	2
Loir-et-Cher	Loire	3
Maine-et-Loire	Loire	2
Saône-et-Loire	Loire	1
Vienne	Loire	1
Rhône	Loire/Rhône	3
Ardèche	Rhône	2
Drôme	Rhône	8
Gard	Rhône	6
Haute-Saône	Rhône	1
Haute-Savoie	Rhône	6
Isère	Rhône	6
Savoie	Rhône	1
Ardennes	Rhin	6
Meurthe-et-Moselle	Rhin	2
Vosges	Rhin	2
Aveyron	Garonne	2

Le nombre de constats réalisés en 2016 est le même qu'en 2014, soit 59. 16 d'entre eux concernent des débordements liés à la présence de barrages construits par les castors. Les correspondants du réseau continuent donc d'être mobilisés sur ces problématiques, à la recherche de solutions techniques pour rendre possible la cohabitation entre le castor et les activités humaines.

II. Suivi des dommages

Article rédigé avec Paul Hurel de la Délégation interrégionale Centre-Val-de-Loire et Île-de-France

2. Des innovations pour la gestion des barrages... suite !

La Délégation interrégionale Centre-Val-de-Loire et Île-de-France a mené une expérimentation pour résoudre un conflit lié à la présence d'un barrage de castor à Fontaine-en-Sologne dans le Loir-et-Cher : **déplacer le barrage**.

Le castor a construit son barrage sur un cours d'eau, à l'aval immédiat d'une arrivée de drain depuis une prairie. La montée des eaux a provoqué l'inondation de cette prairie, devenue inexploitable, et a entraîné certaines tensions entre le propriétaire riverain et le castor. Suite à des actes de malveillance sur l'espèce, le terrier-hutte et le barrage, le service départemental a mené une surveillance qui a conduit à une procédure judiciaire.

Afin de concilier la présence de l'espèce et les activités socio-économiques de la zone, une expérimentation de déplacement du barrage a été entreprise. En effet, si le barrage était déplacé de quelques mètres en amont, avant la confluence, la prairie serait à nouveau exploitable et le niveau d'eau en amont suffisant pour maintenir l'entrée du terrier immergée.

Une demande de dérogation au statut de protection de l'espèce a été sollicitée et accordée pour mener cette expérimentation. Deux jours de travaux ont été nécessaires pour aboutir à un barrage efficace. Le barrage a été équipé de deux siphons pour maintenir un niveau d'eau conciliant pour le castor et le propriétaire. Un piège photographique a été disposé pour suivre l'occupation du secteur par le castor.

Après plusieurs mois de fonctionnement, le barrage remplit toujours son rôle... mais pas de trace du castor, sauf quelques clichés montrant son passage. Reste à savoir si cette disparition est due aux actes illégaux du riverain ou aux travaux de déplacement du barrage. Le secteur est soumis à une surveillance régulière afin de tirer les conclusions de cette expérimentation.



III. Zoom sur...

1. Lancement d'une étude génétique



© Xavière Grosbois



© Yoann Bressan


Parmi ses missions, le réseau castor est chargé d'améliorer les connaissances sur le castor d'Europe, de suivre son aire de répartition et de surveiller l'éventuelle arrivée du castor canadien.

Dans ce cadre, l'ONCFS initie une étude génétique, en partenariat avec un laboratoire de génétique. L'objectif est de caractériser la population de castors en France : structuration génétique, fonctionnement des populations et contrôle de l'absence du castor canadien.


Elle passe par la mise en œuvre d'un protocole de prélèvement de tissu sur les cadavres de castor trouvés sur le terrain. Un arrêté ministériel du 11 juillet 2016 autorise l'établissement à pratiquer de tels prélèvements sur cette espèce protégée. Seuls les agents de l'ONCFS sont autorisés à les faire. Si un observateur extérieur découvre un cadavre, l'information est à transmettre au service départemental concerné (voir fiche info ci-contre).

Ainsi 36 échantillons ont déjà été collectés en 2016 en vue d'analyses.

Les prochaines synthèses annuelles permettront de faire des points d'avancement réguliers de ce travail.



Info du réseau castor ONCFS
Étude génétique sur le castor d'Europe
en cours



Depuis 1987, l'ONCFS est chargé par le ministère de l'écologie d'animer un réseau de spécialistes sur le castor d'Europe (*Castor fiber*), dont les objectifs sont fixés dans une lettre de missions.

Parmi ses missions, l'ONCFS est donc chargé d'améliorer les connaissances sur l'espèce, de suivre son aire de répartition et de surveiller l'éventuelle arrivée du castor canadien (*Castor canadensis*), espèce exotique concurrente directe du castor d'Europe.

Dans ce cadre, l'ONCFS a initié une étude génétique qui passe notamment par la mise en œuvre d'un protocole de prélèvement de tissu sur les cadavres de castor trouvés sur le terrain.

Le castor d'Europe étant une espèce protégée, l'ONCFS bénéficie d'une dérogation ministérielle l'autorisant à réaliser de telles opérations (arrêté ministériel du 11 juillet 2016).

Afin de contribuer à cette étude, il est demandé à tout observateur d'un cadavre de castor de contacter les référents départementaux de l'ONCFS qui viendront constater la mortalité et prélever un morceau de tissu, en général d'oreille.

Ces prélèvements feront l'objet d'analyses génétiques qui permettront :

1. de déterminer l'espèce en présence ; en cas d'identification d'un castor canadien, des mesures de gestion pourraient être mises en place rapidement,
2. si l'analyse le permet, de déterminer la sous-espèce, voire l'individu dans le cadre d'un programme d'étude génétique sur le castor en France.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service départemental de l'ONCFS ou écrire à reseau.castor@oncfs.gouv.fr.

2. Évolution de la base de données cartographique

L'année 2016 a vu se mettre en place les premières prospections castor selon la nouvelle formule du protocole et les nouvelles catégories de présence de l'espèce (voir Synthèse nationale annuelle 2015).

Pour poursuivre les évolutions de la représentation cartographique de l'aire de présence du castor, la base de données a également subi des transformations structurelles.

III. Zoom sur...

Jusqu'à présent, les données annuelles étaient concaténées dans des couches SIG annuelles. Il était donc nécessaire de créer et stocker une couche par an.

Désormais, une seule et unique base de données sous Postgre/Postgis permet de stocker l'ensemble des données de présence, toutes années confondues.

Pour cela, un référentiel hydrographique a été créé en découpant le réseau hydrographique français de la BD Carthage® en tronçons d'environ 500 mètres, longueur minimale d'un territoire de castor généralement admise. Ce référentiel est ensuite relié à une base de données où sont stockées les données de présence (et d'absence !) de l'espèce. Ainsi, à un tronçon de cours d'eau peuvent être associées une ou plusieurs données de présence du castor.

La saisie des données se fait dans un logiciel de SIG, via des formulaires.

Cette base de données permet notamment d'homogénéiser les données historiques et actuelles. Ainsi, l'extraction et l'analyse de toutes les données de présence devraient être plus simples et rapides !

3. *Le retour du castor en Île-de-France*

Après près de 150 ans d'absence, le castor a fait son retour en Île-de-France en 2016 ! Les premiers indices de présence ont été découverts sur l'Essonne par le SIARCE, syndicat de rivières. Ces premières observations ont été confirmées par le réseau.

Une hypothèse possible expliquant cette présence serait une arrivée depuis le bassin de la Loire, via l'Œuf dont la source est située en forêt d'Orléans.

Ce retour a fait l'objet d'une belle mobilisation des médias, suite au communiqué de presse réalisé par la Délégation interrégionale Centre-Val-de-Loire et Île-de-France (voir revue de presse page 27).

Depuis, d'autres partenaires ont été formés à la reconnaissance des indices et des prospections ont été faites début 2017... qui feront l'objet d'une information dans le prochain numéro !



III. Zoom sur...

4. *Éléments juridiques*

La direction de la police a apporté des réponses à deux questions juridiques en 2016. Merci à Charlie Suas pour ces éléments.

La première concerne l'articulation juridique entre le **rétablissement des continuités écologiques** dans le cadre de la loi sur l'eau et la protection du castor. En effet, la suppression d'ouvrages hydrauliques peut impacter l'espèce lorsqu'elle est installée en amont. Comment prendre en compte la réglementation liée à la protection du castor ? L'une des deux réglementations prend-elle le pas sur l'autre ?

S'agissant de deux normes d'ordre législatif, elles ont la même valeur. Cela signifie qu'elles doivent toutes les deux être prises en compte et non mises en opposition. L'articulation est faite lors de l'instruction des demandes d'autorisation de projets par l'administration, notamment au travers de la mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Le législateur met donc à disposition différents outils porteurs de conciliation des normes entre elles. Au juge de vérifier si l'administration a pris une décision respectant les exigences de chacune des réglementations.

La seconde concerne une procédure particulière engagée à l'encontre de personnes ayant tué un castor avec des pierres. Outre la destruction d'espèce protégée, l'**acte de cruauté envers un animal** peut-il être retenu et puni ?

L'article L. 521-1 du code pénal prévoit que *le fait [...] de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende*. De telles cruautés exercées envers un animal sauvage ne sont donc pas réprimées par cet article. Seule la destruction d'espèce protégée, passible de deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amendes, peut être retenue.

Cependant, le juge pourra prendre en compte ce qualificatif comme circonstance aggravant et fixer un niveau de peine plus élevé.

5. *Procédures engagées*

7 procédures et enquêtes ont été réalisées ou sont en cours, 5 pour destruction ou tentative de destruction ou de capture d'espèce protégée et 2 pour destruction/altération

III. Zoom sur...

d'habitat d'espèce protégée (barrages). Cela concerne 7 départements différents répartis dans 5 régions (Pays-de-la-Loire, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val-de-Loire).

6. Appuis techniques

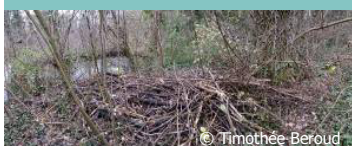
Le réseau castor est chargé d'apporter une expertise technique pour faire cohabiter les activités humaines et le castor. En 2016 encore, ces sollicitations ont été nombreuses.

Exemples liés à des barrages de castors

Nouveau barrage :



Terrier-hutte :



Avant travaux :



Après travaux :



En septembre 2015, à Meyzieu dans le **Rhône**, un barrage construit par le castor sur le ruisseau de la Bletta causait l'immersion des systèmes de contrôle des écoulements d'eau dans la digue du Rhône (le ruisseau sert de déversoir naturel à ces écoulements). Ces écoulements sont vérifiés toutes les semaines pour s'assurer de l'intégrité physique de la digue. L'expertise du service départemental avait conduit EDF à installer un siphon sur le barrage pour exonder le système de contrôle (voir Synthèse nationale annuelle 2015). Ce siphon a fait preuve de son efficacité jusqu'en septembre 2016 lorsque le castor a construit un nouveau barrage plus en aval. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il était nécessaire d'intervenir sur ce nouveau barrage pour des raisons de sécurité publique. Des prospections en amont ont permis de découvrir deux terriers-huttes en amont. Un sondage du niveau d'eau de leurs entrées a permis de conclure à la possibilité de diminuer le niveau d'eau de 20 à 30 cm sans les exonder. Il a donc été décidé de créer une brèche dans le barrage, protégée par une clôture électrique pour empêcher le castor de la combler. EDF, appuyé par la Délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a procédé à l'installation du dispositif. Après plusieurs mois de fonctionnement et d'efficacité, la batterie est tombée en panne. Le castor n'a alors pas tardé à remonter le niveau du barrage ! Un nouvel écrêtement a dû être fait avant remplacement de la batterie.



III. Zoom sur...

Dans le **Finistère**, un barrage construit sur le Roudourou risquait d'être la cause d'un débordement du cours d'eau sur une route. Après obtention d'une autorisation préfectorale, le Parc naturel régional d'Armorique, appuyé par le service départemental, a procédé aux travaux visant à supprimer le barrage. Mais quelques jours plus tard, le castor avait déjà reconstruit son ouvrage. Une solution d'aménagement pérenne doit donc être envisagée.



Depuis plusieurs années sur la commune d'Ingrandes dans la **Vienne**, le castor installée sur le Battreau a construit un barrage en appui sur un ouvrage de la SNCF (ligne LGV Paris-Bordeaux), créant une grande zone humide en amont. Cependant, la stabilité de l'ouvrage SNCF se trouve menacée et les parcelles agricoles et de loisirs en amont sont inondées. Le service départemental de l'ONCFS et la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine sont particulièrement mobilisés sur ce dossier pour proposer des solutions techniques permettant la cohabitation, notamment par l'organisation de réunions de concertation.

En **Indre-et-Loire**, des barrages sont la source de conflits avec les propriétaires riverains inondés dans deux communes : Parçay-sur-Vienne et Charentilly. L'ONCFS a proposé des solutions techniques visant à la cohabitation, notamment lors de réunions publiques. Pour le premier cas, il a été évoqué l'idée de la mise en place d'un conventionnement avec le CEN (Conservatoire des espaces naturels), dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de compensation pour la construction de la ligne LGV Paris-Bordeaux. Le CEN est chargé de se rapprocher des riverains intéressés par ce conventionnement ou par du rachat de leurs parcelles. Pour le second, c'est la mise en place

III. Zoom sur...

d'un plan de gestion local qui a été proposé par l'ONCFS et la DDT.

À Menglon et Saint-Romain-en-Diois dans la **Drôme**, le service départemental a été sollicité pour expertiser un problème de risque d'inondation d'une aire de captage d'eau potable du fait de la présence d'un barrage. Suite à cette expertise technique, la DDT a autorisé la commune à démanteler le barrage, sans procédure de dérogation à la protection de l'espèce du fait de l'urgence à agir (risques sanitaires). Le démantèlement a été réalisé mais des associations de protection de la nature locales considèrent que la procédure mise en œuvre est illégale et une plainte a été déposée pour destruction d'habitat d'espèce protégée sans autorisation. Dans le cadre de l'enquête, la gendarmerie a entendu l'agent du service départemental. Aucune suite n'a finalement été donnée à cette plainte.



Un cas récurrent depuis plusieurs années en **Savoie** : celui de la Chautagne, vaste peupleraie où le castor s'est installé dans les nombreux canaux. Au printemps 2016, le service départemental a été sollicité par une élue départementale afin de proposer une solution au problème d'inondation causé par un barrage construit sur un collecteur principal. Un dispositif a été installé à titre expérimental sur le barrage (2 drains perforés de 10 cm de diamètre et 15 m de long). Quelques mois plus tard, il a été constaté que le dispositif avait été démonté... L'expérimentation a ainsi pris fin.

Une réunion de terrain a également été organisée, en présence de la DREAL et de la DDT afin d'étudier la question des risques pour la sécurité publique qui pourraient éventuellement être causés par les barrages pour les routes, exploitations agricoles, bâtiments... L'administration réfléchit à la mise en place d'une procédure visant à gérer plus facilement les barrages en causes. Le service départemental a rappelé en MISEN la nécessité de la prise d'un arrêté préfectoral pour ce type d'intervention.

III. Zoom sur...

Exemples liés à des destructions de gîtes

Dans l'**Allier**, la présence d'un terrier dans la digue d'un étang présentait un risque de fragilisation et de rupture de celle-ci alors qu'une habitation se trouve à son pied. Suite à une expertise en 2015, il avait été décidé de détruire le terrier, conforter la digue en installant un système empêchant le castor de la creuser (voir Synthèse nationale annuelle 2015). Début novembre 2016, l'ensemble des travaux ont été réalisés : comblement du terrier et mise en place d'enrochement. L'étang a ensuite pu être remis en eau.



Des travaux de sécurisation de la digue du canal du Rhône au Rhin dans le **Jura** ont nécessité le démantèlement de deux terriers-huttes secondaires. Avant de procéder aux travaux, VNF (Voies navigables de France) avait demandé et obtenu un arrêté préfectoral d'autorisation de dérogation au statut de protection de l'espèce. Le service départemental de l'ONCFS a apporté des conseils techniques sur les mesures à mettre en place et s'est assuré de l'absence de fréquentation des terriers au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le service départemental de la **Savoie** a accompagné le SISARC (Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie) lors de l'arasement d'îlots et de bancs dans le lit de l'Isère, dans le cadre d'une convention. Les agents de l'ONCFS ont ainsi formé 6 personnes, dont un conducteur de pelle et un chef de chantier, et assisté à la destruction de 11 terriers, en veillant à ce qu'aucun castor ne soit blessé ou tué. Lors des travaux, des terriers sans événement ont été mis au jour alors qu'ils n'avaient pas été détectés lors des prospections.



III. Zoom sur...

À Chamoussey dans les **Vosges**, dans le cadre de travaux de réfection de la digue du canal des Vosges lors desquels un terrier-hutte a été détruit, 2 terriers artificiels ont été aménagés à proximité (voir Synthèse nationale annuelle 2015). Le service départemental a effectué des affûts afin de vérifier si le castor était toujours présent sur la zone et s'il utilisait ces terriers artificiels. Un nouveau gîte naturel et des traces de consommation ont été retrouvés. 2 individus ont été observés, contre 4 à 5 avant les travaux. Pour l'heure, les terriers artificiels ne semblent pas fréquentés.

Dans ce même département mais à Lironcourt, le service départemental a apporté son expertise technique au bureau d'étude chargé de l'étude d'impact pour des travaux de destruction d'un seuil sur la Saône dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique. Un terrier-hutte susceptible d'être impacté par ce projet a été découvert. Il est fréquenté mais ses deux entrées sont déjà exondées en période d'étiage. Un rapport d'expertise a été transmis à la DDT faisant état de ces observations et prescrivant une intervention entre septembre et décembre, période la moins impactante pour l'espèce.



Les interventions du service départemental de l'**Isère** pour le SYMBHI se sont poursuivies avec deux formations pour les agents des entreprises retenues. Un démantèlement a eu lieu à Pontcharra. Ces interventions sont réalisées dans le cadre d'une convention en cours depuis plusieurs années.

Une opération similaire a été réalisée sur le Rhône, à la demande de la CNR (Compagnie nationale du Rhône), au sein de la réserve de l'Île de la Platière, avec intervention d'agents des services départementaux de l'Isère et de l'Ardèche.

III. Zoom sur...

Autres exemples d'appui technique



© Romain Chazal

Au mois d'avril, EDF a constaté la présence de trois castors pris au pièges dans les installations du barrage hydroélectrique de Jonage dans le **Rhône**. L'un d'entre eux perturbait l'exploitation du site. Grâce à l'intervention du service départemental et des pompiers, ce dernier a pu être capturé et relâché immédiatement. Malheureusement, les deux autres n'ont pas pu être récupérés, malgré la pose d'un piège flottant pendant plusieurs jours, et sont morts de noyade par épuisement dans l'écluse du barrage. Après des échanges entre EDF et l'ONCFS afin de trouver une solution pour empêcher que cela ne se reproduise, il a été proposé d'enlever le batardeau fermant l'écluse et d'installer un grillage au niveau du point d'entrée des castors sur le barrage. Fin 2016, rien n'avait été fait, faute de budget.



© Jean-Christophe Brun

En **Loire-Atlantique**, entre 2011 et 2015, 8 collisions de castor ont été constatées sur le périphérique nantais au niveau des écluses du canal de Goulaine. Ces obstacles infranchissables obligent le castor à contourner l'ouvrage et traverser la 2x2 voies (65 000 véhicules/jour). Face à ce constat alarmant, la DDTM a organisé des réunions pour rechercher une solution permettant de rétablir la continuité écologique pour cette espèce. Avant d'envisager des travaux d'aménagement coûteux, il est décidé de poser du grillage afin de limiter l'accès à la chaussée et de réaliser une étude comportementale du castor au niveau des écluses. Le CEREMA, chargé de l'étude, a ainsi posé 4 pièges photographiques sur et aux abords des écluses avec l'appui des agents de l'ONCFS. Les derniers relevés des pièges-photos ont eu lieu en avril 2017. Une réunion de restitution de l'étude est prévue courant 2017. La pose de 800 m de grillage le long de la route a été réalisée en 2017.

7. Histoires insolites

Une histoire de cohabitation

En mars 2016, le service départemental de l'Ardèche a eu la surprise d'assister à la rencontre d'un castor et d'une loutre en relevant un piège photographique posé sur l'Ozon.



3/4/2016 4:01 AM

© ONCFS

IV. Annexes

Coordination nationale :

Yoann BRESSAN

Implantation de la Dombes

Montfort — 01330 Birieux

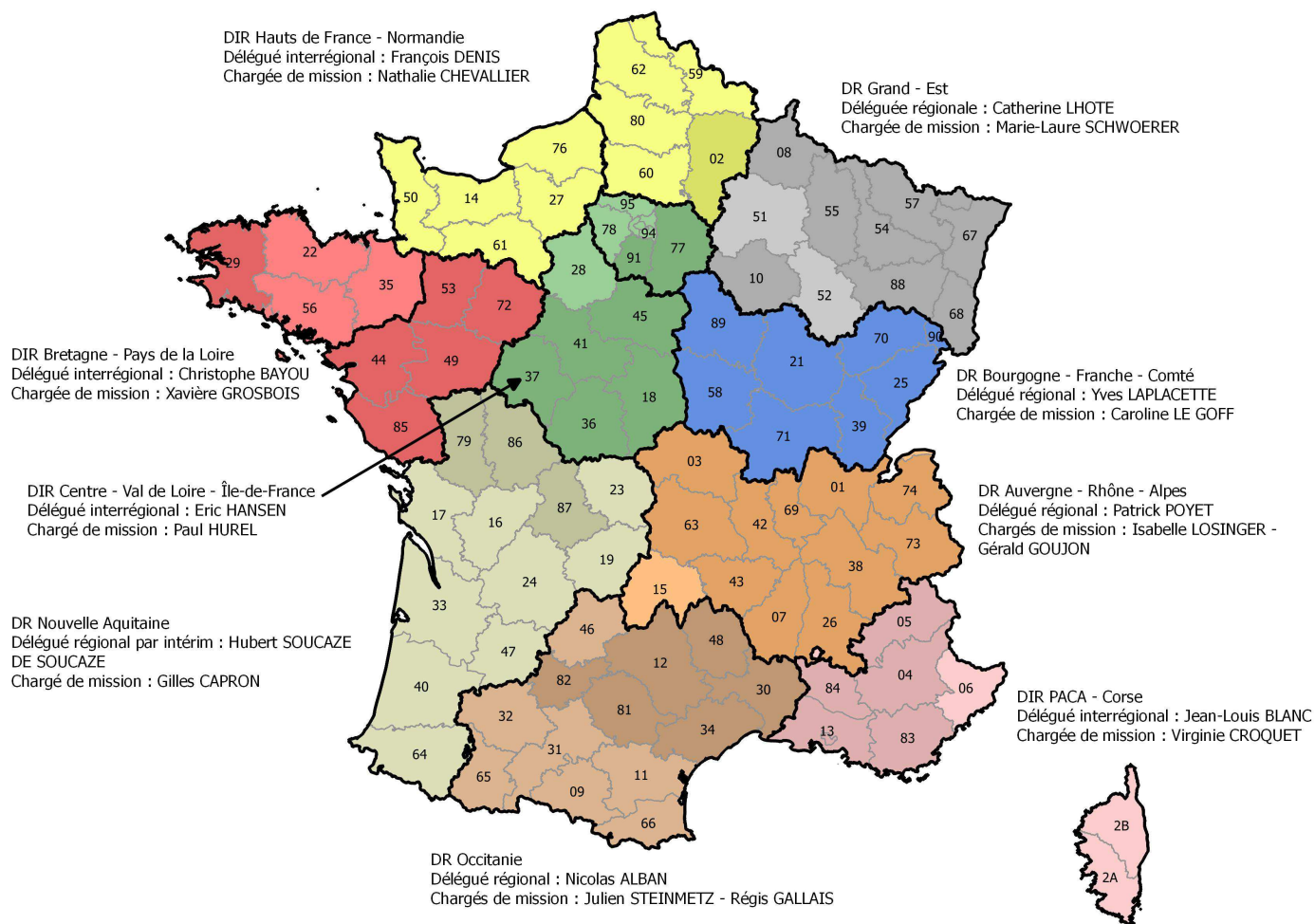
04 74 98 31 98 — 06 78 42 87 15

yoann.bressan@oncfs.gouv.fr

1. Interlocuteurs régionaux

Suite aux évolutions administratives et organisationnelles de 2016, les délégations régionales et interrégionales ont dû s'adapter.

Pour ce qui concerne l'animation du réseau castor, les cellules techniques restent l'élément central du dispositif en assurant le lien entre les départements et la coordination nationale.



IV. Annexes

2. Liste des correspondants du réseau

MEMBRES DU RESEAU DE CORRESPONDANTS CASTOR				
Département	NOM Prénom	Structure	Formation	Adresse
Ain (01)	LAPORTE Jean-Christophe	ONCFS - SD	1992	Montfort - 01330 Birieux
	MATHIEU Pascal	ONCFS - SD	1996	
	RUAT Jacky	FDC	1988	
Aisne (02)	NIANGNOT Christophe	ONCFS - SD	2009	9, ruelle Morin - 02000 Laon
	HALLART Guénaél	CPIE Pays de l'Aisne	2016	
Allier (03)	GUIGNAULT Jean-François	ONCFS - SD	1994	Pavillon des Marronniers - Rue Aristide Briand - 03400 Yzeure
	PUISSAIVE Philippe	ONCFS - SD	2007	
Alpes de Haute-Provence (04)	FAURE Emmanuel	ONCFS - SD	2012	La Placette - BP 47 - 04170 Saint-André-les-Alpes
	GARNIER Stéphane	ONCFS - SD	2016	
Hautes-Alpes (05)	ROSSI Marcel	ONCFS - SD	2006	Micropolis - La Bérardie - Belle Aureille - 05000 Gap
	CARTET Thierry	ONCFS - SD		
Ardèche (07)	SEGUIN Pierre	ONCFS - SD	1997	2, place des Mobilis - BP 613 - 07003 Privas cedex
	METRAL Jacques	ONCFS - SD	1988	
	MARIJON David	ONCFS - SD		
	AMBLARD Denis	FDC	1988	
Ardennes (08)	MANCIAUX Frédéric	ONCFS - SD	2016	1, place de la Halle - 08430 Poix-Terron
	THIRY Nicolas	ONCFS - SD	2016	
	BOIS Jean-Pol	Naturaliste		
	MARCHANT Roger	Naturaliste		
Aube (10)	PLOUVIEZ Patrick	ONCFS - SD		2, mail des Charmilles - 10000 Troyes
	MATTON Olivier	ONCFS - SD	2016	
Aveyron (12)	CAZABONNE Guy	ONCFS - SD	1990	Rés. Des Chrysalides - 100, bd des Tamaris - 12850 Onet-le-Château
	PRIVAT Gilles	ONCFS - SD	2011	
Bouches-du-Rhône (13)	DEHARO Christian	ONCFS - SD	1992	890, chemin de Bouenheure Haut - 13090 Aix-en-Provence
	CLOITRE Philippe	ONCFS - SD		
	CROQUET Virginie	ONCFS - DIR PACAC	2011	
Calvados (14)	LEGRAND Sébastien	ONCFS - SD	2010	Rue du Presbytère - 14206 Saint-Georges-d'Aunay
	CHEVALLIER Nathalie	ONCFS - DIR NO	2011	
Cantal (15)	MENARDIES Eric	ONCFS - SD		2, rue Nicéphore Niépce - 15000 Aurillac
Cher (18)	RENAUD Christophe	ONCFS - SD	2002	6, place de la Pyrotechnie - CS 20001 - 18019 Bourges cedex
	ROYER Dominique	ONCFS - SD	2009	
	VERITA Jean-Luc	ONCFS - SD	2006	
Côte-d'Or (21)	FOULETEL Laurent	ONCFS - SD	2011	57, rue de Mulhouse - 21160 Dijon
	LAGRESLE Laure	ONCFS - SD		
	FERRIER Christophe	ONCFS - DR BFC	2008	
	LE GOFF Caroline	ONCFS - DR BFC	2006	
	BABSKI Simon-Pierre	LPO 21	2008	
Côtes-d'Armor (22)	TURBIN Jean-Jacques	ONCFS - SD		1, rue Rabelais - 22000 Saint-Brieuc
	COURBET Sébastien	ONCFS - SD	2008	
Doubs (25)	DUBAT Benjamin	ONCFS - SD		7, clos des Noyers - 25530 Vercel
	PLAQUIN Betty	ONCFS - SD		
	MERLE Claude	ONCFS - SD	1988	
Drôme (26)	MAURIN Xavier	ONCFS - SD	1990	148, rue de la Vigne - Quartier Brunel - 26400 Eurre
	BONI Franck	ONCFS - SD	1990	
	CHABANNE Rémy	ONCFS - SD	2016	
	THOMAS Philippe	ONCFS - SD	2016	
Eure-et-Loire (28)	LANDIER Bruno	ONCFS - SD	2002	31, rue des Carrières - 28120 Berchères-les-Pierres
	CARIOU Pascal	ONCFS - SD	1996	
Finistère (29)	PERREON Dominique	ONCFS - SD	1996	2, bd du Finistère - CS 96018 - 29325 Quimper cedex
	LOMBARDI Thierry	ONCFS - SD	2006	
	NEMPONT Gabriel	ONCFS - SD	2007	
Gard (30)	GREVE Frédéric	ONCFS - SD	2011	19 bis, avenue du Général C. Martin - 30190 La Calmette
	CAUZID-ESPERANDIEUR Alain	ONCFS - SD		
	MOURA Christian	ONCFS - SD		
Haute-Garonne (31)	VALLIER Jean-Gabriel	ONCFS - SD	2006	18, rue Jean Perrin - Actisud, bât. 12 - 31100 Toulouse
	VUITON Catherine	ONCFS - SD	2011	
Ille-et-Vilaine (35)	BRANQUET Anna	ONCFS - SD		Z.A. du Pommeret - 45 rue de Montfort - 35310 Bréal-sous-Montfort
Indre (36)	THERBAULT Gilles	ONCFS - SD	1998	Cité administrative - Bât. R - Bd Georges Sand - 36000 Châteauroux
	LAMY Joël	ONCFS - SD	2011	
Indre-et-Loire (37)	DERRE Franck	ONCFS - SD	1996	9 bis, avenue de la Gare - 37250 Montbazou
	HOLLARD Ingrid	ONCFS - SD	1998	
	GAUTHIER Philippe	ONCFS - SD	2002	
	VERRIER Patrice	ONCFS - SD	1992	
Isère (38)	BOUCHET-VIRETTE Frédéric	ONCFS - SD	1996	87, chemin de l'Eglise - 38690 Bévenais
	CHABOT Philippe	ONCFS - SD		
	LOSINGER-CHABOT Isabelle	ONCFS - DR AURA	2010	
	BLIN Laurent	DDT	1988	
Jura (39)	MEUNIER Cyril	ONCFS - SD	2006	4, rue du curé Marion - BP 50356 - 39016 Lons-le-Saunier
	SIMON Jean-Luc	ONCFS - SD	2011	
Loir-et-Cher (41)	VADE Jean-Yves	ONCFS - SD	1994	17, rue de l'Industrie - 41220 Saint-Laurent-Nouan
	CAILLE David	ONCFS - SD	2008	
Loire (42)	FORESTIER Gérard	ONCFS - SD	1990	60, rue de la Mairie - BP 12 - 42600 Champdieu
	MOREL Frédéric	ONCFS - SD	1990	
	PACALET Pierre	ONCFS - SD	1990	
	DELAYRE Dominique	ONCFS - SD	2009	
	CARRIC Kristell	ONCFS - SD	2009	
	SYLVESTRE Frédéric	ONCFS - SD	2009	
	CHAVAS Gilles	FDC	1990	
Haute-Loire (43)	TESSIER Olivier	ONCFS - SD	2000	Place de la Mairie - 43320 Loudes
	ENGELVIN Cyril	ONCFS - SD	2016	
Loire-Atlantique (44)	GROSBOIS Xavière	ONCFS - DIR BPL	2014	8, boulevard Albert Einstein - Parc d'affaires de La Rivière - Bât. B - CS 42355 - 44323 Nantes cedex 3
	BODIN Régis	ONCFS - SD	2016	
	LEDUC Aurélien	ONCFS - SD	2016	
Loiret (45)	LERALE Bernard	ONCFS - SD	2006	19 bis, rue du Civet - 45150 Jargeau
Lot (46)	AZAM Guy	ONCFS - SD	2016	Route de Gramat - 46240 Labastide-Murat
Lozère (48)	FOUBERT Dominique	PN Cévennes	1990	PN des Cévennes - BP 15 - 48400 Florac
	GAILLARD Bernard	PN Cévennes	2002	
	CHAUTARD Michel	ONCFS - SD	2012	
Maine-et-Loire (49)	GRANGEARD François	ONCFS - SD	2006	Cité admin. - Bât. M - 15 bis, rue Dupetit-Thouars - 49047 Angers cedex 01
	BERNIER Philippe	ONCFS - SD	2016	
Manche (50)	BOISSET Martial	ONCFS - SD	2012	18, avenue de la République - 50200 Coutances
	GUERET Nicolas	ONCFS - SD	2012	
Marne (51)	MASSARD Laurent	ONCFS - SD		ZAM - Rue de l'Aubépine - 51520 La Veuve
	FORMET Jean-Pierre	Naturaliste		
Haute-Marne (52)	TARTIER Yves	ONCFS - SD		Rue de la Fontaine - 52340 Biesles
	BRENANS Patrice	ONCFS - SD		

IV. Annexes

MEMBRES DU RESEAU DE CORRESPONDANTS CASTOR				
Département	NOM Prénom	Structure	Formation	Adresse
Mayenne (53)	GIRET Alain	ONCFS - SD		Z.A. du Berry - 53470 Martigné-sur-Mayenne
Meurthe-et-Moselle (54)	SCHWEYER Jean-Baptiste	ONEMA - SD	2007	2, cottage des saules - 54230 Chavigny
	GUEUGNEAU Sébastien	ONCFS - SD	2011	12 bis, rue des Bosquets - 54300 Lunéville
Meuse (55)	MOKUJELIA Jean-Luc	ONCFS - SD	2007	1, place Exelmans - 55000 Bar-le-Duc
	LATAYE Olivier	ONF - Ag. de Verdun	2016	Centre forestier - 1, route de Metz - BP 709 - 55017 Verdun cedex
Morbihan (56)	DIDIER Cyrille	CEN Lorraine		Chambley Planet'Air - Hangar 610 - Tour de Contrôle - 54470 Hageville
	GAUTIER Sébastien	ONCFS - SD		1, allée du Général Le Troadec - 56016 Vannes
Moselle (57)	GREVIN Jean-Louis	ONCFS - SD	2007	41-43, route de Jouy - 57160 Moulins-lès-Metz
Nièvre (58)	RIOUX Christophe	ONCFS - SD	1991	
	CASADEI Emilie	ONCFS - SD	2016	RD 13 - La Lavée - 58000 Sermoise
	BOURAND Michel	ONDE		
	LAMIRAULT Sophie	Naturaliste		
Nord (59)	MAZOUNI Didier	ONCFS - SD	2010	11, route Nationale - 59530 Louvignies-Quesnoy
Orne (61)	MACE Stéphane	ONCFS - SD	2016	Le Pin Fleury - 61310 Le Pin-aux-Haras
Puy-de-Dôme (63)	BERARD David	ONCFS - SD	2006	
	MOLINS Lucie	ONCFS - SD		12, Rue Gutenberg - 63100 Clermont-Ferrand
	JANISECK Jean-Yves	ONCFS - SD		
Bas-Rhin (67)	NONNENMACHER Gilles	ONCFS - SD	2000	Au bord du Rhin - 67150 Gerstheim
	WILHELM Jean-Luc	ONCFS - DIR NE		
	JUNG Patrick	FDC		Chemin de Strasbourg - 67170 Guedertheim
	PETER Claude	Ville de Sélestat		9, place d'Armes - BP 40188 - 67604 Sélestat cedex
	BLATTNER Agnès	Naturaliste		
MARTIN Christophe	Naturaliste GEPMA		8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg	
Haut-Rhin (68)	BUBENDORF Carine	ONCFS - SD	2011	
	WOLFFERSERGER Marc	ONCFS - SD	2009	3, faubourg de Belfort - 68700 Cernay
	MEHR Jean-Pierre	Brigade verte		92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 Soultz
	AGOSTINI Alexia	Naturaliste		
LAURENT Alain	Naturaliste			
Rhône (69)	CHANTEREAU Amélie	ONCFS - SD	2016	282, avenue des Charmilles - 69490 Gleizé
	BRIDE François	FDC	1993	1, allée du Levant - 69890 La Tour-de-Salvagny
Haute-Saône (70) et Territoire de Belfort (90)	ROCH Olivier	ONCFS - SD	2006	
Saône-et-Loire (71)	HUE Thierry	ONCFS - SD	2009	27 bis, rue de l'Eglise - Etage 1 - 70170 Port-sur-Saône
	GOULONROY Christophe	ONCFS - SD	1994	
	RAJOT Jean-Claude	ONCFS - SD	1998	14, rue des Prés - 71300 Montceau-les-Mines
	BOURGOING Sébastien	ONCFS - SD		
	REVILLON Alexis	AOMSL	2014	2, rue Alphonse Daudet - 71100 Chalons-sur-Saône
Sarthe (72)	BICHON Jean-Luc	ONCFS - SD	2002	19, bd Paixhans - 72000 Le Mans
Savoie (73)	JOLY Jean-Pierre	ONCFS - SD	1998	
	DALLA COSTA Sandrine	ONCFS - SD	2010	Le Maillet - 73220 Aiton
	PRADAL Benoit	ONCFS - SD	2016	
Haute-Savoie (74)	GRUFFAT Alain	ONCFS - SD	1992	
	LOZE Laurent	ONCFS - SD	2002	90, impasse des Daudes - 74320 Sevrier
	DECOURCELLE David	ONCFS - SD	1998	
Deux-Sèvres (79)	DAHAIIS Tony	ONCFS - SD	2002	51, route de Saint-Maixent - 79220 Champdeniers
	COREAU Damien	ONCFS - CNERA AM	2012	
Tarn (81)	MAURIES Francis	ONCFS - SD	1998	Cité administrative - 20, avenue du Maréchal Foch - 81000 Albi
Tarn-et-Garonne (82)	VOINSON Christophe	ONCFS - SD	2016	70A, route de Montauban - 82710 Bressols
Var (83)	LIBERSAT Jean-Pierre	ONCFS - SD	2006	399, avenue Paul Arène - 83300 Draguignan
Vaucluse (84)	BLANC Renaud	ONCFS - SD	2006	117, allée du centre tertiaire - 84800 Lagnes
	DEBENEST Daniel	FDC	1988	La Concorde - 345, rue Pierre Seghers - 84000 Avignon
Vendée (85)	BOUFFANDEAU Jean-Marc	ONCFS - SD		Parc Vendéopôle - Avenue des Fresnes - 85210 Saint-Hermine
Vienne (86)	GALVIN Jean-Michel	ONCFS - SD	1998	
	POUVREAU Marlène	ONCFS - SD	2006	255, route de Bonnes - 86000 Poitiers
Haute-Vienne (87)	FAUBERT Frédéric	ONCFS - SD	2012	
	SERIEYS Richard	ONCFS - SD	2012	Z.I. Nord - 11, rue Auguste Comte - 87250 Limoges
Vosges (88)	GUIGUITANT Stéphanie	ONCFS - SD		
	CHARDIGNY Chiona	ONCFS - SD		19, rue Juliette Ménéteau - 88140 Bulgneville
Yonne (89)	HERAULT Laurent	ONCFS - SD	2002	
	CONVERT Julien	ONCFS - SD	2011	90, avenue Jean Jaurès - 89400 Migennes
Île-de-France est (77, 93, 94)	GRIMALDI Cécile	ONCFS - SD	2009	
	HERBE Didier	ONCFS - SD	2000	30, rue de la Forêt - 77160 Chenoise

IV. Annexes

3. Évènementiel et sensibilisation du public

Formation de nouveaux correspondants

Du 14 au 18 mars 2016 a eu lieu une formation de nouveaux correspondants du réseau au centre de formation du Bouchet. Elle a permis d'inclure 19 nouveaux membres, dont 17 en postes dans des services départementaux de l'ONCFS et 2 partenaires extérieurs (ONF et CPIE).

Ils ont pu (re)découvrir le réseau et ses missions ainsi que le castor et la loutre au cours de ces 4 jours au travers de présentations en salles et de sorties sur le terrain.

Merci aux différents intervenants : Caroline Le Goff (DR Bourgogne-Franche-Comté), Paul Hurel (DIR Centre-Val-de-Loire et Île-de-France), René Rosoux (spécialiste de la loutre), Jean-Yves Vade (SD 41), Bernard Lérale (SD 45) et Damien Hémeray (RNN de Saint-Mesmin).

La prochaine formation devrait se tenir en 2018.

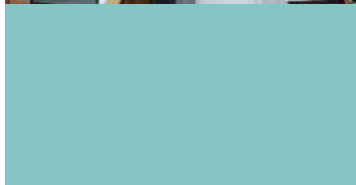
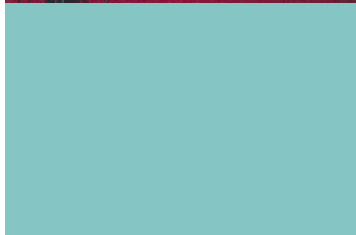
Participation à l'assemblée générale des piégeurs

Murielle Guinot-Ghestem, cheffe de l'unité Prédateurs et animaux déprédateurs, et Charlie Suas, juriste à la Direction de la police, ont participé à l'assemblée générale de l'UNAPAF (Union nationale des associations de piégeurs agréés de France) qui s'est déroulée le 12 mars 2016 à Paris. Ils étaient invités pour présenter le castor et la loutre et les conséquences de leur présence sur un territoire sur la limitation du piégeage (arrêté ministériel du 2 septembre 2016).

Réunions régionales des correspondants

Plusieurs délégations régionales et interrégionales ont organisé des réunions de leurs correspondants du réseau lors desquelles les actualités du réseaux ont été présentées. Les correspondants départementaux ont pu également faire part de leurs questions, besoins, difficultés...

- Le 2 février à Vizille pour les délégations Auvergne-Rhône-Alpes et PACA-Corse.
- Le 8 avril à Dijon pour la délégation Bourgogne-Franche-Comté.
- Le 12 avril au Bouchet pour la délégation Centre-Val-de-Loire et Île de France.



IV. Annexes

- Les 9 et 10 mai à Nantes pour la délégation Bretagne-Pays-de-la-Loire.
- Le 5 octobre à Ingrandes pour la délégation Nouvelle-Aquitaine.

Mobilisation et réunions locales

Comme chaque année, les correspondants du réseau sont intervenus localement pour parler du castor et du réseau lors de réunions, conférences, sorties... Voici quelques exemples :

- Journées de la biodiversité de la ville de Lyon au Parc de la Tête d'Or les 24 et 25 septembre : la cellule technique a tenu un stand de l'ONCFS centré sur la distinction entre le castor et le ragondin.
- Intervention du service départemental des Ardennes aux élèves du lycée agricole de Saint-Laurent pour présenter l'espèce et les problématiques liées.
- Le service départemental de Meurthe-et-Moselle a participé à plusieurs réunions et visites de terrain sur des projets impactant le castor : sur les aménagements d'une voirie en vue de diminuer les risques de collisions (avec l'ONEMA, le CEREMA, le Conseil départemental et le GEML), sur le projet d'abaissement du niveau d'eau du canal de jonction en vue de travaux (avec VNF, la DREAL et le GEML), sur un projet de création d'une frayère à brochet sur une annexe de la Moselle (avec la Fédération de pêche, l'ONEMA et le GEML)...
- Ateliers techniques relatifs au plan de gestion de l'Illwald à Sélestat (Bas-Rhin) en septembre : prise en considération du problème récurrent d'écrasements de castors sur la route départementale D424.
- Expositions du CPIE Pays de l'Aisne : de juin à septembre à la Maison de la nature de Saint-Michel, de septembre à octobre à Aubenton, en octobre à Hirson.
- Présentation du castor, de ses impacts et des solutions possibles lors d'une réunion de l'association Les Peupliers de la Loire par le service départemental du Maine-et-Loire le 15 décembre.
- Réunion des correspondants du réseau castor-loutre des Deux-Sèvres le 26 septembre.
- Rencontres techniques sur les mammifères semi-aquatiques le 20 mai à la Truchère (Saône-et-Loire) : présentation par la délégation Bourgogne-Franche-Comté des solutions apportées dans les conflits d'usages.

IV. Annexes

- Projet de gestion durable et de valorisation économique des ripisylves sur la Nièvre : participation aux réunions en avril et visites de terrain en mai du service départemental pour apporter des conseils techniques sur la prise en compte de l'habitat du castor.
- Assemblée générale des populteurs de la région Centre-Val-de-Loire le 12 décembre : présentation par le service départemental d'Indre-et-Loire de l'activité du réseau, des dommages causés par l'espèce et les solutions de protection.
- Réunion d'information sur le castor et le réseau à Gironville-sur-Essonne le 24 novembre : présentation de l'espèce et du réseau par la délégation Centre-Val-de-Loire et Île-de-France et l'unité Prédateurs et animaux déprédateurs.
- Soirée Loire Nature à Saint-Benoist le 11 juin : participation du service départemental du Loiret à la sortie de terrain.
- Rencontres naturalistes de NatureParif le 3 décembre à Paris : présentation du retour de l'espèce en Île-de-France par la délégation Centre-Val-de-Loire et Île-de-France.
- Stage du réseau Mammifères de la Loire du 17 au 20 octobre au centre de formation du Bouchet, financé par le fond FEDER Loire et animé par la Délégation interrégionale Centre-Val-de-Loire et Île-de-France.

Publications

Le réseau a également réalisé ou participé à la rédaction de plusieurs publications :

- Article sur le castor et son habitat sur la commune de Bainville-sur-Madon paru le 15 juillet 2016, S. Gueugneau.
- Article *Impact des travaux d'endiguement sur le castor d'Europe : le cas du Vidourle (Gard)*, paru dans Faune sauvage n° 311, L. Mato, R. Gallais, G. Astruc et A. Besnard.

IV. Annexes

4. Le Castor dans les journaux

Une nouvelle fois, le castor a fait l'objet d'une attention particulière de la part des journalistes de toute la France. Quelques extraits...

La Voix du Jura du 21 janvier 2016 :

SAINT-JULIEN-SUR-SURAN A LA RECHERCHE DES TRACES DU CASTOR.

L'animal peut contourner le barrage du Coiselet

Plus d'une quinzaine de personnes se sont retrouvées samedi 17 janvier, en Vallée du Suran, pour une nouvelle journée de formation sur la recherche des traces de Castor. Venant de la Petite Montagne, du Revermont ou de l'agglomération lédonienne, elles ont été accueillies par Vincent Dams, de Jura Nature Environnement, qui a présenté le besoin de connaissance des populations de cette espèce, notamment sur le ruisseau de Noëlant. En effet, comme le Ponçon et la Doye de Montagna, il est l'un des trois seuls cours d'eau suranais du site Natura 2000 à abriter ce gros rongeur autochtone et protégé au niveau européen.

Ain d'accompagner le retour de l'espèce mais aussi les acteurs locaux (propriétaires, exploitants agricoles, etc.) dans le cas d'éventuelles interactions, voire de conflits entre les activités humaines et l'animal, la Communauté de communes de la Petite Montagne a donné mission à JNE pour cette journée particulière.

Après une formation collective sur le Suran à partir des traces retrouvées sur les berges, les bénévoles d'un jour

se sont exercés par petits groupes sur quelques secteurs proches. La matinée s'est clôturée par un échange avec l'agriculteur exploitant les prairies attenantes sur les points de conflits générés par cette cohabitation et les solutions pouvant être expérimentées. L'effondrement de terriers abandonnés en bord de prairie est localement le principal souci causé par le castor.

Les espèces emblématiques de retour

Après la pause déjeuner à la mairie de Louvenne, la prospection du Noëlant en amont du village a été lancée. Le bilan des observations montre la poursuite de la colonisation jusqu'à hauteur de Monnetay avec l'implantation d'au moins un individu dans un réseau d'étangs forestiers.



Vincent Dams, deuxième à gauche, entouré du groupe.

Le suivi de l'espèce à l'échelle de la Petite Montagne a donné dernièrement une belle surprise, côté Ain et Valouse. Réputé infranchissable pour le castor, le complexe de barrages hydroélectriques sur l'Ain est en fait contourné puisque des traces récentes et parfois anciennes (deux à trois ans) ont été observées en aval du barrage de Coiselet à quelque distance de l'embouchure de la Valouse. Cette découverte permet d'expliquer comment la Bienne a été colonisée par le castor depuis maintenant trois ans. Un travail entre JNE, la LPO et EDF, en partenariat avec l'ONCFS, le Parc naturel régional et la Communauté de communes Petite Montagne est aujourd'hui entrepris pour réfléchir à l'aménagement des abords des barrages, afin de faciliter leur contournement par le castor mais aussi la loutre.

Le retour de ces belles espèces emblématiques des cours d'eau de la Petite Montagne est un élément important de la richesse des rivières et démontre la qualité des milieux naturels locaux. ■

Ça m'intéresse, n° 13 de février 2016 :

Pourquoi le castor construit-il des barrages ?



Pour se protéger et aménager un réservoir. « Quand le niveau de

l'eau est insuffisant ou varie trop, il ne permet pas au castor de maintenir son terrier immergé », précise Yoann Bressan, coordinateur du Réseau Castor à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il dispose alors d'un plan d'eau calme pour se nourrir et faire flotter ses matériaux de construction. Le plus grand barrage de castors a été découvert au nord de la province canadienne de l'Alberta : il mesure 850 m de long ! Visible depuis l'espace, c'est un ou-

vrage record, œuvre de *Castor canadensis*. Les barrages que construit le castor d'Europe ou *Castor fiber*, une espèce très proche du cousin nord-américain, n'atteignent, eux, que quelques dizaines de mètres. La population française de castors, qui était en danger d'extinction au milieu du XIX^e siècle à cause de la chasse, est aujourd'hui estimée à 14 000 individus. ■

IV. Annexes

Le Progrès, édition du Rhône du 21 février 2016 :

RHÔNE

Le castor colonise les rivières du Pays de l'Ozon

Vu 1625 fois | Le 21/02/2016 à 18:17 | Réagir (1)



■ Photo DR

Trois familles de castors ont élu domicile dans le secteur de l'Ozon, dont une qui vit dans la rivière l'Inverse, au niveau de Marennes. Elle construit des barrages.

Le castor, espèce protégée, avait disparu de nos contrées. Après avoir remonté le Rhône depuis la Camargue, il a refait son apparition aux abords de Lyon dans les années 1970 et en 1984 à l'île du Beurre (Tupin-et-Semons) puis en 1989 à l'île de la Table ronde (Ternay).

Le Progrès, édition du Rhône du 22 février 2016 :

PAYS DE L'OZON INSOLITE

Des familles de castors refont surface dans les rivières de l'Ozon



■ Longtemps recherché pour sa peau et sa chair, l'animal avait disparu avant de réapparaître dans les années 1970 aux abords de Lyon. Photo DR

Les castors sont de retour. Alors que le rongeur avait semble-t-il disparu de la région, il refait surface dans les rivières de l'Ozon. Dans celle de l'Inverse, une famille a élu son domicile depuis environ 2014.

Jusqu'aux années 1900, l'animal était tué pour sa peau et sa chair. Disparu de la région, il a ensuite été réintroduit, puis déclaré animal « utile » et protégé au début du XX^e siècle. Les protecteurs

de l'environnement se réjouissent donc du retour du castor dans l'Ozon. D'après un naturaliste, trois familles repeuplent les rivières et zones humides de Chaponnay, Sérézin-du-Rhône, Saint-Symphorien-d'Ozon et Marennes. Une famille compte entre cinq et sept individus (deux adultes). Treize familles de cette espèce vivent entre Pierre-Bénite et Givors, dans le canal du Rhône et dans le vieux Rhône.

IV. Annexes

France télévisions, blog de Franc 3 régions du 19 février 2016 : Le castor, cet ingénieur de nos rivières franc-comtoises

C'est indéniable, le castor a un capital sympathie élevé auprès de l'homme. Nos lectures d'enfance, ses petites pattes agiles, son savoir-faire de bâtisseur, tout cela contribue à sa bonne image de marque. En Franche-Comté, le castor a été repéré en 2014 sur le Doubs à Oselle, à Avanne-Aveney, à Besançon sur l'île Malpas et peut-être à Ougney-Douvot. Sur la Loue, il a élu domicile dans le secteur d'Arc-et-Senans, à Chenecey-Buillon, Port-Lesney-Granges-de-Vaivre.

Cette espèce protégée dès 1909 est suivie de près par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Un rapport interrégional est publié chaque année et vous y trouverez de nombreuses informations sur sa présence en Bourgogne et en Franche-Comté. Une cartographie complète permet de visualiser la présence plus ou moins certaine de l'animal. Les familles de Castor s'activent la nuit d'où la difficulté d'observation et elles déménagent si leurs conditions de vie ne sont pas satisfaisantes. Impossible de savoir combien de castors vivent en Franche-Comté mais, à certains endroits, leur présence peut déranger des particuliers ou des agriculteurs. C'est pourquoi la DREAL et le conseil régional de Franche-Comté ont financé entre 2014-2016 un plan d'action pour que les castors et les humains vivent en bon voisinage. C'est Jura Nature Environnement qui coordonne ce plan d'action avec la LPO.

Avec mes confrères Laurent Brocard, Philippe Drouot et Alexandre Baudrand, nous avons voulu en savoir sur cet animal dont beaucoup ignorent encore la présence dans nos rivières comtoises. Le castor joue même un rôle pour la constitution de zones humides ! Comme nous l'a expliqué le passionné de castor Vincent Dams, le castor est une « espèce-ingénieur ». Vous saurez pourquoi en regardant notre reportage tourné dans la vallée du Suran et le long du Doubs à Besançon.

Avec des images nocturnes de images : Pascal Juif et Thierry Magnin, et les interviews de Vincent Dams, Chargé de mission Jura Nature Environnement et Coordinateur plan d'actions régionales castor, Nicolaas van Donselaar, Agriculteur GAEC Suranais, Benjamin Dubat, Correspondant du réseau castor

Office national de la chasse et de la faune sauvage (Doubs). Les castors en Franche-Comté
Isabelle Brunnarius isabelle.brunnarius@francetv.fr



Castor filmé par Pascal Juif et Thierry Magnin.

France Bleu Champagne-Ardenne le 24 février 2016 : Des castors menacent l'eau potable de Charleville-Mézières

Des barrages de castors risquent de polluer l'eau du plus important captage d'eau de Charleville-Mézières. Il alimente 40 000 habitants en eau potable. Le castor étant une espèce protégée, la communauté d'agglomération Ardenne Métropole ne peut pas régler le problème sans dérogation.

Une colonie de castors a élu domicile à quelques mètres du captage d'eau d'Aubigny-les-Pothées. C'est l'un des plus importants points de prélèvement d'eau du département des Ardennes. En novembre, les rongeurs, présents depuis deux ans dans ce secteur, ont érigé un premier barrage sur la rivière Audry. Depuis, ils en ont élevé six autres sur de petits affluents, à l'intérieur du périmètre de protection, une zone grillagée et inaccessible aux promeneurs. En cas d'inondation, les cours d'eau risquent de sortir de leurs lits et de charrier des impuretés qui rejoindraient le réseau d'eau potable, engendrant une pollution qui priverait d'eau potable 40 000 habitants de Charleville-Mézières.

« Il faudrait savoir ce qui est le plus important : la vie de ces castors ou l'alimentation en eau de 40 000 personnes » — Patrick Dutertre, vice-président d'Ardenne Métropole

Pour éliminer le risque, Ardenne Métropole souhaite détruire le barrage ou déplacer les castors mais la réglementation interdit de porter atteinte à une espèce protégée et à son habitat. « Il faudrait savoir ce qui est le plus important : la vie de ces castors ou l'alimentation en eau de 40 000 personnes », se désole Patrick Dutertre le vice-président de la communauté d'agglomération

IV. Annexes

Ardenne Métropole en charge de l'eau. L' élu a déposé une demande de dérogation auprès de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. C'est la première fois en France qu'un dossier oppose l'intérêt des castors à l'enjeu sanitaire de l'accès à l'eau potable.

Une solution pour satisfaire les hommes et les castors

L'administration a déjà autorisé la capture et le déplacement d'une colonie de castors dans les Vosges en 2011 parce que leurs barrages inondaient des terrains privés. Cette fois, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage préconise une solution moins radicale. Pour le responsable du service dans les Ardennes, détruire les barrages n'est pas une bonne idée. « Ils en reconstruiraient un autre, peut-être plus près encore du point à protéger », explique Serge Pierrot. La technique privilégiée, dans l'hypothèse où la dérogation serait accordée, consisterait à araser le sommet des barrages afin de permettre l'écoulement naturel de l'eau jusqu'au point de captage, sans risque de déliter la rivière Audry. Ainsi se trouveraient conciliés le bien-être d'une famille de castors et la santé des buveurs d'eau ardennais.



https://www.francebleu.fr/cruiser-production/2016/02/23bd960a-7b49-48dc-83bd-bfb0dcfe55e/x870x489_castor.jpg.pagespeed.ic.5uZnFNke8x.jpg

Castor © Maxppp.

par Alexandre Blanc, Bleu Champagne-Ardenne

Midi libre, édition d'Arles du 9 mars 2016 :

À la recherche d'un jeune castor d'Europe

Capturé, l'animal sera déplacé à cause des travaux de réaménagement des berges du Gardon. Depuis lundi, deux salariés de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) sont à la recherche d'un jeune castor de moins de 2 ans sur le Gardon, côté quai Jean-Jaurès. Ce dernier a en effet élu domicile dans une grande flaque d'eau (sur la gauche de la photo ci-dessus), au beau milieu d'un secteur en travaux depuis quelques mois. Des travaux liés à la remise en beauté des berges du Gardon, endommagées par les crues successives de 2014. D'autres familles de castors, composées entre deux et quatre individus, habitent aussi non loin mais ne sont pas menacées par le réaménagement.

« Ces animaux se sont réintroduits ici car il y a peu de prédation. Et ils peuvent manger les végétaux dans la rivière sans être trop dérangés. On a repéré une famille tous les 400 mètres environ », détaille Vincent Ravel, responsable du service hydraulique d'Alès Agglo.

« Nous travaillons à capturer le spé-

cimen pour le relâcher loin des travaux »

Thierry Lombardi, inspecteur de l'environnement

L'habitat du jeune rongeur à queue plate sera détruit ce jeudi, car il

« n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour la réalisation du projet », selon les termes de l'arrêté préfectoral. En novembre 2015, Alès Agglo a alors demandé, et obtenu, une dérogation sur le périmètre concerné afin de ne pas mettre en danger cette espèce protégée (

Castor fiber). Il a fallu faire vite, la capture, le déplacement et le relâcher dans le Gardon devant être effectués avant le 31 mars. Raisons principales : ne pas porter atteinte à des femelles en gestation ou à des jeunes en période de dépendance, le printemps venu. Lundi soir, à 19 h 30, les équipes de l'ONCFS se sont rendues sur place et ont installé une cage-piège près de l'habitat de l'animal.

« Nous allons essayer de capturer puis de relâcher immédiatement, loin des travaux, en amont ou en aval du Gardon », indique Thierry Lombardi,

inspecteur de l'environnement de l'office. D'un mètre de large sur 50 centimètres de haut, l'installation est dotée d'un entonnoir grillagé conduisant à la cage, avec un système de déclenchement tout simple : la porte se referme quand le castor touche un fil. À l'intérieur, quelques pommes, nourriture prisée par l'animal, ont été déposées.

« Nous avons effectué une première visite vers minuit, puis une deuxième vers 6 h 30 », poursuit Thierry Lombardi. Mais le jeune castor ne s'est pas montré. Il est peut-être dans un autre terrier. Ce rongeur semi-aquatique ayant souvent plusieurs habitats le long du rivage. »

Jusqu'à mercredi soir, les agents vont recommencer la manœuvre, avec l'espoir d'arriver à déplacer le petit rongeur.

LAURIE ZÉNON

Le spécimen a élu domicile dans une flaque d'eau (à gauche). D'autres familles vivent non loin. ■

par Laurie Zénon

IV. Annexes

L'Ardennais du 19 mars 2016 :

La qualité de l'eau menacée par les castors d'Aubigny

Quarante mille Ardennais menacés par une demi-douzaine de castors, plus précisément par les barrages qu'ils ont bâtis, depuis cet automne, près de la source d'Aubigny-les-Pothées, qui délivre 8000 mètres cubes d'eau par jour (nos éditions du 27 février). Le problème, à ce jour, est insoluble. D'un côté, il faut assurer l'approvisionnement en eau des Ardennais, pas seulement à Charleville-Mézières, mais plus largement sur les secteurs de l'ex-Cœur d'Ardenne et du Plateau de Rocroi ; de l'autre, il faut préserver les castors, espèce protégée.

« Les barrages sont vraiment tout près de la source »

« Le problème n'est pas du tout réglé, s'agace Patrick Dutertre, vice-pré-

sident de l'agglomération chargée de l'eau. Nous n'avons aucune nouvelle de l'État. Tant qu'il ne pleut pas, ça va, mais s'il y a de fortes précipitations, on aura vraiment des soucis. » Le danger, c'est que les barrages, dont certains mesurent 1,50 mètre de haut, bloquent l'écoulement naturel de l'eau, et peuvent faire déborder les ruisseaux, drainant des saletés dans le point de captage. « À ce moment-là, on ne pourra plus rien faire », prévient Patrick Dutertre. « Les barrages sont vraiment tout près de la source, complète Olivier Jarre, technicien d'Ardenne métropole : le plus proche est à 30 mètres, le plus éloigné à 150 mètres. » Après une première requête, en décembre, auprès des services de l'État, les acteurs du dossier (agglomération, Office national de la chasse, services de l'État) se sont retrouvés sur site le 29 janvier. En fin de semaine dernière, Ardenne métropole a

adressé un dossier en bonne et due forme à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS). « On tire la sonnette d'alarme, car si on laisse faire, dans six mois, ce sera un marécage ! », explique Olivier Jarre. Ce que nous demandons, c'est une dérogation pour pouvoir limiter la hauteur des barrages, afin qu'il n'y ait pas de débordement et un phénomène d'inondation des points de captage. » Contactée, la Dreal dit avoir demandé « un avis réglementaire du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ». D'ici là, l'agglomération ne peut rien faire. Sauf prier pour que le printemps ne soit pas trop pluvieux. Guillaume Lévy ■

Le Progrès, éditions de Dôle et du Nord Jura du 28 avril 2016 :

Point par point

D'où viennent les castors ?

Le castor européen, espèce indigène, a vu sa population baisser en France avant le XX^e siècle ; l'homme le chassait pour sa fourrure et sa chair. Les dernières populations se trouvaient dans la basse vallée du Rhône. Les castors ont, depuis, remonté le Rhône, la Saône et leurs affluents.

Où les trouver dans le Jura ?

« Le long des affluents du Doubs, et de l'Ain », assure Vincent Dams, de JNE. Seule exception dans le Jura : la haute Vallée de l'Ain. « Les castors ne peuvent pas remonter les rivières quand elles sont barrées par des obstacles infranchissables », ajoute le spécialiste. Résultat, on ne trouve pas de castors le long de la Valouse ou de la Bienne, à cause de retenues d'eau en aval sur le lac de Conflans ou le barrage de Croiselet.

Une espèce protégée

Le castor est devenu protégé en 1909 dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse, puis dans toute la France en 1968. D'après les dernières estimations de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, on compterait 14 000 individus en France. Aujourd'hui, il est aussi protégé par une directive européenne. ■

IV. Annexes

Le Journal du Centre du 3 mai 2016 :

Importante mobilisation pour sauver un castor blessé

C'est une véritable opération de sauvetage qui a été mise en place, lundi, pour sauver un castor blessé qui s'est retrouvé coincé sur le pont de Neuvy-sur-Loire, dans la Nièvre. Animateur à la maison de Loire du Cher, Yves Hallet était présent lors de cette opération.



Un castor blessé à la patte s'est retrouvé coincé sur le pont de Neuvy-sur-Loire, ce lundi 2 mai. L'animal courait le risque de se faire percuter sur la route mais aussi de chuter du pont en tentant de rejoindre la Loire. L'équipe de la maison de Loire du Cher, basée à Belleville-sur-Loire, a rapidement agi pour sécuriser l'animal en gérant la circulation. Peu

de temps après, deux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cher sont parvenus à immobiliser le castor fatigué, certes, mais avec de redoutables incisives. « Couvrir les yeux de l'animal permet de le calmer », a confié un des agents de l'ONCFS. L'équipe vétérinaire de Bonny-sur-Loire (Loiret) est ensuite arrivée et a inoculé un anesthésiant à l'animal. Le castor a ensuite été placé dans une cage prêtée un riverain de Léré et transporté au centre de soins pour être examiné. Après des radios, quelques soins et l'avis de la personne spécialiste de la faune sauvage de l'équipe vétérinaire, le castor a été relâché dans son

milieu naturel vers 20 h 30. Ce n'est pas la première fois que cette situation arrive à cet endroit. Dans la plupart des cas, l'animal, percuté par un véhicule, succombe. Au-delà de la préservation du castor, espèce protégée et emblématique de la Loire, cet incident exprime la difficulté pour d'autres espèces de circuler librement dans cette zone. L'équipe de la maison de Loire du Cher réfléchit à des propositions d'aménagements qui permettraient de créer des corridors écologiques garants de la conservation de la biodiversité. ■

Le Dauphine libéré, édition d'Annecy et Rumilly du 18 mai 2016 :

HAUTE-SAVOIE LES PETITS DE L'ANNÉE NAÎTENT À PARTIR DE LA MI-MAI ET JUSQU'À LA MI-JUIN

Le castor se plaît dans le département

Partir à la recherche du castor requiert de la patience et de la discrétion. Farouche, l'animal ne sort qu'au crépuscule ou la nuit. En cette période de printemps où les petits ne devraient pas tarder à pointer le bout de leur nez, les chances sont encore plus réduites de le croiser, madame castor restant au chaud dans son terrier avec ses petits pendant six semaines, pendant que papa castor assure le ravitaillement et l'entretien du logis.

Les signes qu'ils laissent derrière lui ne laissent en revanche aucun doute sur sa présence le long des cours d'eau (lire ci-contre). Signes qui permettent aujourd'hui d'affirmer, au risque de surprendre pas mal de Haut-Savoyards, que l'animal est bien présent sur le territoire du département.

Une soixantaine de spécimens ont été réintroduits dans les années 70-80

Ce n'était pourtant pas gagné, car au XIX^e siècle, il avait presque disparu en France. Le castor a été chassé ou capturé pour sa fourrure, sa viande qu'on consommait le vendredi, jour du poisson, car on croyait qu'il s'en nourrissait, et les prétendues vertus pharmaceutiques du castoréum, une substance libérée par la bête pour marquer son territoire.

Il aura fallu l'action de l'homme pour faire revenir le dodu rongeur en Haute-Savoie. De 1972 à 1981, une première vague de réintroduction de 34 animaux dans la rivière Les Ussets et au lac d'Annecy et ses affluents eut lieu, ainsi qu'aux abords du Léman. Une deuxième vague suivit dans le Fier en 1977-1978 (neuf spécimens) puis une dernière entre 1975 et 1981 dans l'Arve et le Giffre (20 spécimens). Toutes furent couronnées de succès, le castor s'implantant durablement le long de ces cours d'eau (1).

Il n'existe aujourd'hui pas de chiffre sur le nombre de castors présents en Haute-Savoie, mais l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) relancera cette année une prospection sur trois ans, pour relever les indices de présence ou d'absence du castor. En laissant le soin à ces professionnels de s'en charger, car les amis du castor savent que déranger l'animal trop souvent est une menace pour sa survie.

(1) Source : n°297 de la revue « Faune sauvage » (ONCFS).

Repères

Carte d'identité

Avec 25 kg en moyenne, c'est le plus gros rongeur d'Europe. Reconnaisable à sa queue plate et à ses pattes postérieures palmées, on peut le confondre avec le ragondin. Il mesure plus d'un mètre, dont 30 centimètres de queue.

Contrairement aux idées reçues, ce rongeur ne se nourrit pas de poisson mais de végétaux (écorces, feuilles, etc.), qu'il décortique avec ses longues incisives.

L'animal occupe un territoire le long d'un cours d'eau, jusqu'à 3 kilomètres. Il s'aventure rarement au-delà de 30 mètres autour de ce cours d'eau.

La reproduction

Le castor est fidèle à son/sa partenaire. Le rut a lieu de janvier à mars et l'accouplement s'effectue dans l'eau. La gestation dure 107 jours avec une portée par an. Les naissances ont lieu de mi-mai à mi-juin, jusqu'à cinq jeunes par portée, que la femme allaite. Les petits restent jusqu'à deux mois dans le terrier avant les premières sorties. Le castor vit en famille avec les jeunes de l'année et ceux de l'année précédente, soit quatre à six individus.

En savoir plus

www.oncfs.gouv.fr ■



IV. Annexes

Un nuisible pour certains

Si le castor est perçu comme un rongeur sympathique par les amoureux de la nature, il est parfois considéré comme nuisible. Du fait de son régime alimentaire, il arrive qu'il s'attaque aux exploitations arboricoles (arbres fruitiers, peupleraies) notamment en vallée du Rhône, au grand dam des producteurs, mais aussi des arbres d'ornement chez des particuliers, cas les plus fréquents en Haute-Savoie.

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) entre alors en action. Equipes d'une fiche technique de constats de dommages de castors, les agents recensent les dégâts et surtout, proposent des solutions au cas par cas, pour protéger les victimes du castor, afin d'éviter les solutions expéditives.

Partant du constat que 90% des dommages ont lieu à moins de 30 mètres des cours d'eau, l'ONCFS préconise le maintien ou la création de rives boisées larges de 20 mètres avec de la végétation naturelle, qui offre au castor un espace de vie suffisant

pour éviter qu'il n'aille prospecter plus loin.

Le but final de l'institution étant la bonne cohabitation entre humains et castors, le premier pouvant prétendre occuper un territoire autant que le second.

Les barrages, responsables d'inondations ?

Autre souci, cette fois-ci pour les riverains des cours d'eau où vit le castor : les barrages érigés par l'animal, qui seraient responsables d'inondations (ces derniers lui permettent de maintenir un niveau d'eau minimum pour qu'il puisse circuler). Certes, le castor joue peut-être un rôle, mais on peut aussi prendre le problème à l'envers et réfléchir à la pertinence de construire trop près des ruisseaux...

Dans tous les cas, détruire les barrages du castor ne servirait à rien, puisqu'il les reconstruirait de plus

belle au même endroit. On s'exposerait même à des poursuites, car le castor est une espèce protégée depuis 1968. Par conséquent, la destruction de l'animal ou de son environnement (y compris les barrages) est interdite par arrêté ministériel de 2007 et constitue un délit.

Mais aujourd'hui en Haute-Savoie, ce sont les collisions avec les voitures et les crues qui sont les causes principales de mortalité.

En cas de problème avec un castor, contactez la direction départementale des territoires : 04 50 53 78 00. ■



Le Progrès du 21 mai 2016 (avec une belle erreur d'illustration !) :

32 ACTU VAL DE SAÛNE

PONT-DE-VAUX BIODIVERSITÉ

Le castor en passe de coloniser la Saïlle

Autrefois chassé pour sa peau et de fait menacé de disparition, le castor fait son grand retour dans nos rivières. Encore faut-il qu'il ne soit pas bloqué par la construction de barrage...

La passerelle métallique qui sert au passage du castor, sous l'arche du pont, côté Sermoyer. Photo Michel MAMMÉD.

Parallèlement aux travaux de la Saïlle en vue de colonisation depuis une vingtaine d'années par le castor européen, qui a été réintroduit en amont de Lyon à partir de colonies élevées sur le Rhône, la réintroduction de la Saïlle pouvait paraître à cet animal aquatique, le castor.

Les castors étaient bloqués par le barrage et l'écluse

En effet, son pénitencier nautique s'arrêtait jusque là en aval du barrage de la Truchère, à la confluence de la Saïlle, où il se trouvait bloqué par cet ouvrage et par l'écluse voisine où transparaissent les bâteaux de plaisance. « Nous avons trouvé des traces de leur passage en aval du barrage qui prouvaient qu'ils avaient longuement séjourné sur place sans pouvoir remonter la Saïlle », raconte vendredi matin Alexis Rivillon de l'ADMSA (Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire), lors de l'inauguration de la passer à castor, installée sous le pont routier qui délimite les communes de Sermoyer et de La Truchère. Ce projet est né en 2014 à la suite d'une étude sur la répartition du castor confiée par l'EPTB (Etablissement public de bassin) Saône-Doubs à l'ADMSA dans le cadre de l'attribution des sites Natura 2000 de la vallée de la Saïlle et de la préservation des espèces.

17 000 € de travaux pour leur changer la vie

Le projet de création d'une passer à castor a rapidement été accepté par VNF (Voies navigables de France), propriétaire de l'ouvrage qui a apporté un financement de 17 000 € pour les travaux. Ce chantier a commencé en septembre dernier, en impliquant l'école primaire de Préty dont les élèves ont planté deux haies de saules servant de guide au castor pour emprunter une passerelle métallique placée sous le pont au-dessous de la passerelle automatique du barrage.

Seront-ils à été inauguré ce vendredi, par les communes.

Durant l'après-midi, il ont suivi des rencontres techniques destinées à des professionnels sur le retour des mammifères aquatiques (castor et loutre) sur les rivières de la région et des sorties sur les traces des castors en Saône à bord du bateau de VNF.

Le castor européen, un travailleur indigotable au service des rivières. Photo DDT.

HCPEB

Le castor en fête ce week-end

Samedi 21 mai
De 9h à 12h et de 15h à 18h : sorties en canoë sur réservations à la découverte de traces de castor.

La Truchère :
De 8h à 20h à 11h 30 et de 19 heures à 22 heures : deux sorties sur le bateau de VNF (voies navigables de France) jusqu'au lieu de la Motte au sein du parc du castor.

L'exposition pédagogique dédiée au castor et loutre de photos est ouverte au magasin. Diffusion de petits documents sur les castors, jeun et adultes. Sur la rive droite de la Saïlle (sur la face des îles de la Motte) : De 15h à 17 heures : atelier pour un autre été naturel les enfants à la découverte de l'écologie de l'histoire du territoire sur la nature.

Dimanche 22 mai
De 9h à 12h : sortie sur le bateau de VNF pour observer les traces de castor sur la rive opposée aux îles de la Motte.

6000 Pour toute réservation, contactez la Maison de l'eau et de la nature au 03 85 26 02 34 ou www.maison.mammifere.com

IV. Annexes

Actu environnement du 1^{er} juillet 2016 :

Biodiversité : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en avant cinq espèces emblématiques

L'observatoire de la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur a édité une fiche informative pour cinq espèces animales emblématiques de la région. Provence-Alpes-Côte d'Azur se place comme la première région de France continentale en nombre d'espèces et d'habitats, explique l'observatoire. Elle accueille 85% des espèces de mammifères, plus des deux tiers des espèces de reptiles, plus de la moitié des espèces d'oiseaux, d'amphibiens, d'insectes et de poissons d'eau douce, 41% de la flore menacée de France et plus de 90% de la flore messicole nationale.

Les cinq espèces retenues par l'observatoire sont : la tortue d'Hermann, l'outarde canetière (oiseau de plaine), le castor d'Europe, le rhinolophe euryale (chauve-souris) et la chouette chevêche d'Athéna. La région prévoit de publier de nouvelles fiches. Cette initiative a pour objectif de faire un état des lieux complet des espèces régionales et d'alerter sur leur fragilité.

Chaque fiche comporte une présentation de l'espèce, son évolution régionale, sa répartition géographique quand l'information est diffusable mais surtout la liste des menaces auxquelles elle est confrontée ainsi que les démarches de suivi et de protection.

Note Télécharger les fiches Plus d'infos Le programme Life au chevet de la Tortue d'Hermann, une espèce menacée d'extinction (article paru le 16/10/2015) Face au déclin de la population des Tortues d'Hermann menacée d'extinction, l'Europe, à l'aide du programme Life, a accepté de financer des actions en faveur de sa préservation. Amélioration de son habitat et campagne de sensibilisation font partie des priorités de ce plan lancé en 2010. Lire la news Le castor et la loutre sont de retour dans le bassin ligérien (article paru le 03/09/2015) Les populations de castors et de loutres s'installent de nouveau dans le bassin de la Loire. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), via le réseau Mammifères de Loire, a publié la synthèse des connaissances sur les deux esp... Lire la news Espèces menacées : vers une refonte des plans nationaux d'actions (article paru le 12/05/2014) L'Agence française de la biodiversité et les Régions sont les moteurs de la refondation en 2014 des plans d'actions en faveur des espèces menacées, estime le CGEDD qui tire un bilan en demi-teinte du dispositif, lancé en 1996. Lire la news Article publié le 01 juillet 2016

par Deborah Paquet

Le Journal des piégeurs, n° 102 de juin 2016 :

Le castor, la loutre... et le piégeage

La loutre et le castor en France
Ciblage, pour les deux espèces : dynamique des populations positive. Point le plus bas à la fin du 19^{ème} siècle pour le castor et vers 1930 pour la loutre.

Les réintroductions de castor
L'ONCFS suit l'aire de répartition du castor, lettre de mission du MEDDE. Les indices loutre sont également notés. La SFEPM fait la synthèse des indices loutre en France, car animatrice du PNA loutre.

Aire de répartition de la loutre en 2009
Toutes les opérations de lâchers (officielles) ont été menées par ou avec l'ONCFS. Il n'y a pas eu d'opérations de réintroduction du castor depuis 2002 dans le Bas-Rhin. En tout, il y a eu 26 réintroductions entre 1965 et 2002 (273 individus, tous issus de la population rhodanienne).

Mise à jour de l'aire de répartition du castor
Des prospections sont réalisées chaque année par les correspondants du réseau castor de l'ONCFS. La mise à jour de la cartographie nationale est donc annuelle. Attention : il reste des cours d'eau non prospectés ! Possibilité d'intégrer des indices « en urgence ».

Evolution de l'aire de répartition du castor
Augmentation du nombre de départements où l'espèce est présente : de 44 en 2008 à 51 en 2015. Certains bassins versants sont très concernés par la présence de l'espèce (ex. : Rhône, Loire). Ces fleuves sont occupés sur presque tout leur linéaire. Le front de colonisation se situe plutôt sur les affluents, en direction des têtes de bassins. D'autres bassins sont en phase de colonisation (ex. : Tam, Moselle, Rhin en partie). La colonisation s'y poursuit sur les cours d'eau principaux, mais également sur leurs affluents. Il y a également des cas de stagnation, voire de régression des populations (ex. : Bretagne, Rhin en partie). Causes de ces stagnations/régressions ? (maladie? consommation? braconnage? accidents?..)

Zonage dans les départements
Il est possible de prendre un arrêté concernant l'ensemble d'un département :
- à l'ensemble des cours d'eau du département sont concernés par la présence d'un ou plusieurs de ces espèces (le cas ne se présente pas pour le moment).
- Certains départements optent plutôt pour une liste de communes (ce qui peut conduire à couvrir tout un département). L'AP du 30 juin 2015 définit les zones de présence loutre et castor à une date de validité annuelle.

Restriction des pièges de catégories 2 et 3 à 200 m des rives
Restriction européenne ou nationale? Un peu des deux! Castor et loutre sont protégés par des textes européens et français. Tous les départements où la loutre ou le castor d'Europe sont présents sont concernés. L'ONCFS ne sait pas combien d'arrêtés ont été pris sur ce point, pas de

Comment contacter le zonage dans les départements?
Voies de recours : Conformément aux principes du droit administratif, il est possible d'envoyer un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit le Préfet de département. En cas d'échec, il est possible d'envisager un recours contentieux devant le juge administratif.

Infractions en matière de piégeage (en général)
Détail des amendes :
- infractions aux articles relatifs à la destruction, au lâcher, au transport et à la commercialisation des animaux nuisibles : 1 500 € max (infraction 5e classe)
- non-respect des conditions d'utilisation des pièges : 750 € max ou triple-amende forfaitaire (infraction 4e classe)
- utilisation de pièges cat. 2 et 3 en zone à castor-loutre : 1 500 € max (infraction 5e classe)
- utilisation de pièges cat. 2 et 3 en zone à castor-loutre : 1 500 € max (infraction 5e classe)
- utilisation de pièges cat. 2 et 3 en zone à castor-loutre : 1 500 € max (infraction 5e classe)

Le 1^{er} juillet, c'est la clôture de la saison de piégeage, il faut :
- renvoyer les valves de capture (Association de piégeurs, NNT, FDC, selon les départements).
- renvoyer les attestations de dépôt (Associations de piégeurs, FDC).
- relire la déclaration de piégeage. Elle sera peut-être valable pour 2 ans, si les bords sont à temps. Un exemplaire pour la mairie et un exemplaire que vous conservez. C'est une déclaration, pas une demande d'autorisation. Un maire ne peut pas vous empêcher de piéger.
- faire à collecter des témoignages de dépôt chez les particuliers ou les agriculteurs, même si vous n'avez pas posé de piège. Chaque chiffre compte, nous en aurons besoin pour établir le prochain dossier national pour les espèces du groupe 2, en 2018. Les chiffres pris en compte seront ceux du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017.

Si tout se passe bien, l'arrêté groupe 1 (espèces non indigènes) devrait sortir pour le 1^{er} juillet, à l'arrêté national. Il y aura du changement. De plus, il évalue perron, plus besoin de le reprendre chaque année, une bonne chose, cela évite les interruptions de piégeage.
Quatre à l'arrêté groupe 3 (sanglier, pigeon ramier et lapin), il est préfectoral, il voit au niveau de chaque département.
A surveiller également, une modification de l'arrêté piégeage du 29 avril 2007. Cette modification, intéressante pour les piégeurs, devrait paraître au Journal Officiel rapidement, en tout cas avant la parution de l'arrêté groupe 1, qui s'y rapporte.
Outre la déclaration de piégeage pour 3 ans, les piégeurs qui le désirent pourront utiliser pour le relevé de tous les pièges, quelle que soit la catégorie, un dispositif électronique de contrôle à distance. Une nouveauté qui va plaire à nos jeunes piégeurs.

Connaissance...

Réseau castor-loutre : les indices de présence
Présence probable : Ghe non entretenu, barrage non entretenu, bois coupé sur pied, écorçage, réflecteurs, accès de berge étouffé coulé, grillage ou empreinte.
Présence possible : Bois coupé flottant.
Présence possible ou probable : Cadore.
Présence possible, probable ou certaine : Observations visuelles, autres indices.

Utilisation de pièges cat. 2 et 3 en zone à castor-loutre
Utiliser un tel piège revient à ne pas respecter les conditions d'utilisation des pièges. Il s'agit donc d'une infraction de la 5e classe. En cas de capture effective, il s'agit d'un délit, puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Prise accidentelle de castor ou de loutre
- Soit en zone castor-loutre avec piège hors cat. 2 et 3
- Soit hors zone castor-loutre
Il n'y a pas d'infraction puisqu'en pratique l'élément moral du délit n'est pas constitutif.

Murielle GUINOT-CHESTEM
Chef de l'Unité Prédateurs
Animaux déprédateurs
Direction de la recherche et de l'expertise de l'ONCFS

BON A SAVOIR...

Le 1^{er} juillet, c'est la clôture de la saison de piégeage, il faut :
- renvoyer les valves de capture (Association de piégeurs, NNT, FDC, selon les départements).
- renvoyer les attestations de dépôt (Associations de piégeurs, FDC).
- relire la déclaration de piégeage. Elle sera peut-être valable pour 2 ans, si les bords sont à temps. Un exemplaire pour la mairie et un exemplaire que vous conservez. C'est une déclaration, pas une demande d'autorisation. Un maire ne peut pas vous empêcher de piéger.
- faire à collecter des témoignages de dépôt chez les particuliers ou les agriculteurs, même si vous n'avez pas posé de piège. Chaque chiffre compte, nous en aurons besoin pour établir le prochain dossier national pour les espèces du groupe 2, en 2018. Les chiffres pris en compte seront ceux du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017.

Si tout se passe bien, l'arrêté groupe 1 (espèces non indigènes) devrait sortir pour le 1^{er} juillet, à l'arrêté national. Il y aura du changement. De plus, il évalue perron, plus besoin de le reprendre chaque année, une bonne chose, cela évite les interruptions de piégeage.
Quatre à l'arrêté groupe 3 (sanglier, pigeon ramier et lapin), il est préfectoral, il voit au niveau de chaque département.
A surveiller également, une modification de l'arrêté piégeage du 29 avril 2007. Cette modification, intéressante pour les piégeurs, devrait paraître au Journal Officiel rapidement, en tout cas avant la parution de l'arrêté groupe 1, qui s'y rapporte.
Outre la déclaration de piégeage pour 3 ans, les piégeurs qui le désirent pourront utiliser pour le relevé de tous les pièges, quelle que soit la catégorie, un dispositif électronique de contrôle à distance. Une nouveauté qui va plaire à nos jeunes piégeurs.

IV. Annexes

L'Est républicain, éditions du Doubs et Haut-Doubs du 17 juillet 2016 :

FAUNEDS INDICES INDIQUENT SA PRÉSENCE AU PONT DE CHÂTILLON À RUREY, ET MÊME EN AMONT JUSQU'À CLÉRON

Le retour des castors, une bonne nouvelle !

Il y a quelques mois, Alain Monnier, premier adjoint de la commune de Rurey et ancien directeur régional de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) avait relevé des indices révélant le retour de castors sur les berges de la Loue dans le secteur du pont de Châtillon où il a plaisir à pêcher régulièrement.



Sebastien Courbet, Emmanuel Cretin et Alain Monnier en reconnaissance au confluent de la Loue et de la Froidière. Photo : Est Républicain

Observateurs vigilants et avisés eux aussi des modifications de la zone d'environnement de la rivière, Sébastien Courbet et Emmanuel Cretin, respectivement agents de l'ONCFS et du Syndicat mixte Loue-Lison, confirment la présence en ce lieu, et même en amont jusqu'à Cléron, de ces rongeurs qui avaient disparu de notre réseau hydrographique régional depuis plus d'un siècle.

est une bonne nouvelle. Strictement végétarien, il se nourrit d'écorce, de feuillage et de jeunes pousses des arbres, de préférence ceux de la famille des salicacées (saules, peupliers). Il se déplace la nuit entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, travaille sur les berges à l'abattage d'arbustes qu'il coupe avec ses dents.



Coupe au crayon effectuée par le castor sur un arbre de presque 10 cm de diamètre. Photo : Est Républicain

Du XVII^e à la fin du XIX^e siècle, en effet, le castor fut progressivement exterminé par l'homme qui convoitait sa chair, sa fourrure et une substance secrétée par une glande de l'animal (castoréum) qui se nourrit beaucoup de l'écorce et du feuillage du saule, un arbre qui présente des vertus médicinales utilisées en pharmacie.



Sa recolonisation s'accélère depuis sa présence au sud de Lyon. Photo archives ER

En 1909, alors qu'il n'en restait que quelques dizaines dans la basse vallée du Rhône, le castor fut déclaré « espèce protégée ». Il s'ensuivit une lente recolonisation du bassin de ce



Sa recolonisation s'accélère depuis sa présence au sud de Lyon. Photo archives ER

L'entrée de son gîte est immergée et, à proximité, on remarque les traces de son chantier nocturne : huttes de branches pour abriter la famille, sites de consommation servant de réfectoires, amas de branches constituant

fleuve, de l'aval vers l'amont, qui permit d'atteindre le sud de Lyon en 1960. Elle s'accéléra ensuite par la remontée vers les affluents et rivières du réseau (Saône, Doubs, Loue) et se développa au point de permettre de nombreuses opérations de réintroduction dans certains bassins où elle avait disparu.



Sebastien Courbet, Emmanuel Cretin et Alain Monnier en reconnaissance au confluent de la Loue et de la Froidière. Photo : Est Républicain

Un intérêt écologique certain



Coupe au crayon effectuée par le castor sur un arbre de presque 10 cm de diamètre. Photo : Est Républicain

Pour nos trois techniciens qualifiés en matière de protection de l'environnement, le retour du castor

le garde-manger, construction d'un barrage destiné à étendre la nappe d'eau et ainsi faciliter les déplacements.

Ce rongeur qu'il ne faut pas confondre avec le ragondin présente un intérêt écologique certain. Il entretient les berges, assure une biodiversité en créant de nouvelles zones humides. C'est pourquoi sa protection s'impose, surtout dans cette zone Natura 2000 reconnue d'intérêt européen qui couvre les 25.000 ha du bassin Loue-Lison. ■

IV. Annexes

Sud-Ouest du 7 août 2016 :

Mon été en mode écolo. Le castor d'Europe est de retour en France. Qui est ce rongeur ?

Le castor d'Europe est l'ingénieur de nos rivières. Photo AFP

4/16. Ours, loups, lynx, vautours, phoques... On assiste depuis une cinquantaine d'années au retour de la faune sauvage en Europe, en France et dans la région. Nombre d'animaux disparus repeuplent aujourd'hui nos territoires, grâce à des mesures de protection, à la diminution de la pratique de la chasse, au retour de la forêt et à la reconquête d'espaces naturels. Qui sont-ils et où vivent-ils ? Ma Planète vous propose de faire connaissance avec les plus emblématiques d'entre eux. Aujourd'hui, le castor d'Europe.

Le castor d'Europe (*Castor fiber*), castor commun ou castor d'Eurasie, est une espèce de mammifères de la famille des Castoridae. C'est le plus grand des rongeurs aquatiques autochtones d'Eurasie et de l'hémisphère nord. Strictement végétarien (les besoins quotidiens d'un castor adulte s'élèvent à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce) cet abatteur d'arbres, rongeur paisible mais travailleur infatigable, était éradiqué il y a quelques dizaines d'années de cela.

Au début du XXe siècle, la population de castors du Rhône était estimée à quelques dizaines d'individus, uniquement localisés dans la basse vallée. Afin d'éviter sa disparition, le castor fut protégé dès 1909 dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse. Cette petite population préservée a permis une lente recolonisation du bassin rhodanien. Depuis plus de 50 ans, 26 opérations de réintroduction ou de renforcement se sont succédées dans 15 départements différents avec un total d'environ 275 castors relâchés en provenance exclusive de la vallée du Rhône. Ces projets ont permis un retour de l'espèce sur de nombreux bassins où elle avait disparu. En 1986 la population française de castors était estimée entre 3 000 et 5 000 individus.

En 2002, on comptait entre 8 000 à 10 000 castors. Absent dans le Sud-Ouest, le castor vit dans un certain nombre de départements voisins de la région, comme le haut bassin du Tarn (appartenant au bassin de la Garonne, en progression vers l'aval d'Albi (Tarn) et le bassin de la Loire et ses principaux affluents (Allier, Ardoux, Cher, Beuvron, Indre, Vienne).

L'Est républicain, édition de Lunéville du 23 septembre 2016 :

Le castor, un voisin discret



■ Le Saron du côté d'Hémaménil, regorge de marques de présence du castor, éparpillées tout au long des berges. Mais pas de terrier repéré.



■ L'animal se nourrit aussi de nenuphars jaunes, une plante d'eau annuelle. Les tiges et feuilles portent des traces de coupes caractéristiques. L'iris d'eau serait également à son menu.

Des indices récents et plus anciens montrent la présence du rongeur à queue plate dans le secteur d'Hémaménil.

Plus facile de trouver des preuves de sa présence. Il faut longer un bon moment les berges du Saron avant de découvrir à travers la végétation dense, les premières coupes en sifflet, un écorçage où encore un saule de bonne taille abattu... Et pourtant, le castor est bien là près d'Hémaménil. Comme l'écrite Sébastien Gueugneau, agent technique de l'environnement à l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage) : « L'animal est présent depuis trois à cinq ans. Une prospection commune entre nous services et le GEML (groupe d'étude des mammifères de Lorraine) l'avez permis de détecter des informations sur l'état de l'occupation du cours d'eau. Il est installé dans le coin. C'est leur dernière colonisation ». La rivière a été

prospéctée jusqu'à Lagarde, les indices notés au GPS.

Un terrier quelque part

Dans ce milieu aux berges verticales, pas de hare-terrier, le gros rongeur aurait opéré pour un sifflet simple : une galerie creusée dans la berge avec un évier caché par des matériaux. Aucun n'a été repéré pour le moment. Pas de barrage non plus, la rivière est trop large « Il est peut-être sur un ancien ». Niveau population, pas de chière non plus, cela peut aller d'un individu à

une famille (de quatre à six castors). Il(s) serait (en) t venu(s) de la Meurthe, toujours en cours de recolonisation. Les castors sont à Salm-Clémeun... « Les prospections ne permettent pas le comptage. Il faudrait être de l'après ou installer un piège photo », signale l'agent.

Au fur et mesure de l'avancée vers des zones chargées en saules, grands arbres et jeunes pousses, les traces se densifient. Elles sont plus ou moins récentes, allant de quelques semaines à quel-

Jusqu'à 30.000 € d'amende...

■ Le castor et son habitat sont protégés au même titre par la réglementation française et européenne. Il est interdit de le piéger, de détruire toute, barrage... « Il y a eu quelques destructions pour diverses raisons dans le département. Dans le Lunévillois, c'est arrivé près de Saint-Bolingt. C'est un délit », signale Sébastien Gueugneau. « Depuis début septembre la peine maximale vient d'être doublée, soit 30.000 € d'amende et jusqu'à un an d'emprisonnement ».

■ Détranger le castor (par un flash d'appareil photo, un éclairage de nuit du bruit...) est aussi amendable : il entraîne une contravention de 4e classe de 750 € maximum.

■ Les pièges non sélectifs et tuant sont interdits sur les communes où la présence du castor est avérée. « A Hémaménil, si un piègeur agresse est présent, il ne pourra plus utiliser de pièges de catégories 2 et 5 », explique l'agent de l'ONCFS.

seraient propices. Il l'a déjà fait sur le canal des Vosges et ailleurs.

■ Le GEML, organisme des services de prospection ouverte au public chaque année. Renseignements et calendrier sur www.geml.fr.



■ Un écorçage d'un tronç de saule au ras de l'eau.



■ Des pousses de saule taillées d'autant de quelques semaines à plusieurs mois. Des copeaux encore clairs sont visibles.

IV. Annexes

Midi libre du 9 octobre 2016 :

Le castor fait son retour en région parisienne

Le rongeur avait disparu depuis un siècle. Le castor d'Europe, qui n'avait pas été observé en Île-de-France depuis des décennies, est de retour dans cette région.

« Il avait quasiment disparu de France depuis le début du XXe siècle, mais tout indique que le castor d'Europe (*castor fiber*) est bien en train de recoloniser l'Île-de-France », a annoncé cette semaine l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Une nouvelle confirmée à la suite de plusieurs observations d'indices sur la rivière Essonne. Ve-

nus du Loiret. En 2015, date de la dernière enquête de répartition de l'espèce, ce rongeur, le plus gros d'Europe, avait été identifié dans 51 départements, essentiellement dans la moitié est et dans le centre de la France. S'y ajoutent désormais les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, se réjouit l'ONCFS.

« Il n'y en a pas beaucoup pour l'instant sur l'Essonne, selon l'animateur du réseau Castor de l'Office, Paul Hurel.

Il y a peut-être un ou deux individus qui sont passés sur la rivière, qui ont coupé

à deux-trois endroits des arbres pour se nourrir, mais on n'a pas encore trouvé la zone où ils sont installés. Les castors viennent du Loiret, vers Orléans, où ils sont bien présents. » Réintroduit dans cette zone dans les années 1974-76, le castor a depuis bien recolonisé d'abord toute la Loire, ensuite tous les petits cours d'eau qui en partent, dont certains qui remontent au nord, vers l'Île-de-France. Selon l'ONCFS, la population de castors en France pourrait atteindre 20 000 individus.

■

Mon quotidien du 11 octobre 2016 :

Le castor est de retour en Île-de-France

Il avait disparu depuis plusieurs décennies.

Il y a quelques jours, l'ONCFS a annoncé que le castor était revenu dans la région Île-de-France. « Il n'y en a pas beaucoup pour l'instant, a précisé Paul Hurel, du réseau Castor de l'ONCFS, à l'Agence France-Presse.

Il y en a peut-être 1 ou 2, qui sont passés sur la rivière Essonne. Ils ont coupé à 2 ou 3 endroits des arbres pour se nourrir. Mais on n'a pas encore trouvé la zone où ils sont installés, où ils vont créer leur terrier. »



Si les scientifiques ont vu des traces des castors, ils n'ont pas encore pu les photographier. Celui-ci a été pris en photo près de Lyon (69).

Ces castors viennent du bassin de la Loire, près d'Orléans (45), selon

l'ONCFS. Dans cette zone, ces animaux sont très nombreux. En France, les scientifiques pensent qu'il y a environ 20 000 castors. Ils vivent dans 51 départements, surtout dans la moitié est et dans le centre du pays.

V. Petit ■

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

Lilia-Rose

rédactrice en chef du jour

« Je ne savais pas qu'il y avait des castors en France, je pensais qu'ils vivaient en Afrique. J'aimerais en voir un jour. »

IV. Annexes

Epoch times du 17 octobre 2016 :

Le castor revient en Île-de-France

Le castor avait pratiquement disparu d'Île-de-France depuis le début du XX^e siècle, mais tout indique qu'il est bien en train de se reproduire.



En grand architecte, le castor reconfigure activement son habitat. Photo : Allison Shelley/Getty Images

À la suite d'observations effectuées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) sur la rivière Essonne, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, qui est en charge du suivi et de la protection de cette espèce, a confirmé sa présence dans la région.

En Île-de-France, les dernières observations sur l'espèce remontent au XIX^e siècle. Sa présence a pourtant été confirmée dès le Moyen-Âge. Au XII^e siècle, le castor d'Europe était présent dans toute la France. Longtemps chassé pour sa fourrure et sa chair, le castor a subi une forte régression à partir du XVI^e siècle, pour ne subsister que dans la basse vallée du Rhône au début des années 1900.

Espèce protégée depuis 1968. Ainsi, au bord de l'extinction en Europe, le castor est protégé dès 1909 dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse, puis sur l'ensemble du territoire en 1968. Des opérations de réintroduction, une vingtaine depuis les années 1960, sont venues compléter ce statut de protection. Elles ont permis de

Le castor d'Europe est reconnaissable par sa queue plate à l'aspect écailleux. Il est herbivore et c'est le plus gros rongeur d'Europe. Tout comme son cousin le castor canadien (*Castor canadensis*), le castor d'Europe coupe et écorde des arbres pour son alimentation, mais aussi pour construire des huttes et des barrages.

Le castor élit domicile au bord de lacs, d'étangs ou de cours d'eau. Les changements du paysage fluvial des 200 dernières années le dérangent moins que les autres espèces animales. Il est capable de s'adapter et de s'installer près des zones habitées. Aucune espèce animale ne modèle son lieu de vie aussi activement que le castor, pour construire des barrages et des huttes, ainsi que pour chercher sa nourriture.

Le castor, un paysagiste Pour se nourrir, il abat des arbres et des arbustes dans les environs et modifie fortement la structure du paysage. Les huttes lui servent de logement. Il creuse un ou plusieurs tunnels d'accès dont l'entrée donne toujours sous l'eau, et qui conduisent à une chambre d'habitation. La construction est bien isolée et dispose d'un

ENCADRES DE L'ARTICLE

refonder de nouvelles populations dans différentes régions, notamment dans les bassins de la Loire, du Rhône, de la Moselle, du Rhin et du Tarn.

La preuve d'une bonne qualité des écosystèmes « Cela peut créer des dégâts, c'est vrai, mais nous pouvons mettre en place des solutions. Le castor est surtout un ingénieur des écosystèmes », explique Paul Hurel, animateur régional du réseau Castor de l'ONCFS. « Il crée des zones humides et sa présence garantit une excellente végétation. »

Le castor peut modifier son environnement par ses activités de construction. En érigeant des barrages sur de petits cours d'eau, il crée des zones humides et augmente la diversité des habitats. En abattant des arbres, il apporte de la lumière et de la chaleur au sol et crée des mosaïques végétales propices à la colonisation par d'autres espèces. Ses activités entretiennent la rive, sa végétation et le réseau racinaire se trouve renforcé, ce qui améliore la stabilité des berges.



Le castor vit principalement dans l'eau.

Comment s'en protéger Le retour du castor peut engendrer des pro-

trouyau d'aération pour l'arrivée d'oxygène. Le barrage retient l'eau pour que l'entrée de la hutte reste toujours immergée et pour faciliter le transport du bois. Ces retenues peuvent transformer un cours d'eau monotone en une rivière variée avec des zones d'eau peu profonde, des prairies humides ou des forêts à caractère alluvial. Le castor crée donc de nouveaux paysages : un bienfait pour la nature.

Un apport de diversité sur le territoire Par ses barrages, ses tunnels et ses abattages, le castor crée des petites structures en bois mort (digues et huttes) dont profitent de nombreuses espèces. Les poissons, nourriture dédaignée des castors, profitent de son retour, car les petites structures qu'il crée constituent de précieux lieux de refuge, en particulier pour les jeunes poissons qui y trouvent un abri contre les prédateurs et contre la force du courant. Les invertébrés apprécient également ces eaux calmes pour y déposer leurs œufs, ce qui est de nouveau tout au bénéfice des poissons qui voient leur source de nourriture augmenter d'autant. Les grenouilles viennent se reproduire et des ciseaux trouvent des larves d'insectes à man-

blèmes, particulièrement là où l'exploitation du sol s'étend directement jusqu'aux berges des cours d'eau. Trop peu d'espace est généralement réservé aux cours d'eau et donc au castor. En effet, le castor modèle généralement son lieu de vie et cela peut entrer en conflit avec l'exploitation des terrains voisins des cours d'eau ou avec les infrastructures existantes.

Selon l'ONCFS, 90% des dommages ont lieu à moins de 30 mètres des cours d'eau. Le maintien ou la création de rives boisées de 10 à 20 mètres de large présentant une frange de végétation naturelle est la solution la plus adaptée et la plus économique pour éviter les conflits avec le castor. En lui accordant cet espace, il devient possible de résoudre les problèmes durablement. Pour les dommages sur les cultures, les autres protections recommandées sont mécaniques : manchons de protection unitaires, clôtures électriques, palissades, etc. Une fois que le dispositif est installé correctement, il n'y a plus de dommage.

Une réapparition soudaine En 2015, date de la dernière enquête de répartition de l'espèce en France menée par l'ONCFS, le castor d'Europe a été identifié dans 51 départements, essentiellement dans la moitié Est et dans le centre du pays. Les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne viennent désormais s'ajouter à cette liste.

ger. L'activité du castor crée également des biotopes naturels pour les végétaux.

Des mécontents En grand architecte, le castor reconfigure activement son habitat mais ses activités perturbent parfois celles de l'homme. Il peut arriver que des champs soient inondés par les retenues d'eau dont il est à l'origine ; ou qu'un sentier longeant une rivière s'effondre parce qu'il aménage un tunnel en-dessous. Son retour ne fait pas l'unanimité. Mais ce que l'on ignore souvent, c'est que grâce à ses constructions le castor contribue largement à la revitalisation des cours d'eau et à la création d'habitats pour certaines espèces rares. ■

Présence du Castor sur la période 2007-2012



par Danielle Corgne

IV. Annexes

L'Echo républicain du 16 octobre 2016 :

Le castor encercle l'Eure-et-Loir

Au bord de l'extinction au début du XX^e siècle, le castor d'Europe réapparaît. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a détecté ce gros rongeur dans le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Essonne.

Thierry Doloumay
thierry.doloumay@oncfs.fr

Le castor d'Europe et sa célèbre queue plate en forme de gouvernail est de retour ! Il gravite à la frontière de l'Eure-et-Loir. Il vit dans cinq des six départements de la région Centre-Val de Loire.

Selon l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), il étend encore son territoire : « Il recolonise l'Île-de-France où il avait disparu au XIX^e siècle. Des indices de sa présence ont été constatés récemment dans la Seine-et-Marne et l'Essonne. »

Le plus gros rongeur d'Europe vit aujourd'hui dans cinquante et un départements français. En provenance du bassin de la Loire, il pourrait prochainement choisir de s'établir dans un nouveau territoire : l'Eure-et-Loir. Selon l'ONCFS, le castor

NATURE



RONGEUR. Le castor d'Europe, présent dans cinq départements de la région Centre-Val de Loire, pourrait s'installer en Eure-et-Loir prochainement. PHOTO : S. BOUÏER

REPÈRES

Nourriture. Il est végétarien (arbres, feuilles, romex et fruits). Il mange quotidiennement 2 kg de végétaux et 700 g d'écorce.

Habitat. Il est visible dans les cours d'eau lents ou stagnants et s'abrite dans un terrier immergé.

Reproduction. Le rut a lieu de janvier à mars. L'accouplement se déroule sous l'eau. Naissances en mai-juin. Une portée par an. En moyenne trois jeunes.

Taille. Il peut mesurer 1,40 m et peser 38 kg.

« a été réintroduit en région Centre en 1974 (Blois) ». Vingt opérations ont été menées en France dans la Loire, le Rhône, la Moselle, le Rhin et le Tarn. Toutes les conditions sont réunies pour qu'il s'établisse en Eure-et-Loir où la densité de rivières et de forêts est suffisante pour lui.

Il peut y trouver son régime alimentaire vital. Le castor d'Europe consomme une trentaine de variétés d'écorces d'arbres.

Ses préférences sont les saules, les aulnes, les bouleaux, les frênes et les

peupliers. Avec ses tranches incisives tranchantes, il découpe un peuplier en 25 morceaux ! Un diamètre de 20 cm ne l'impressionne pas.

Deux adultes et deux petits

Mais ce nageur (7 km/h) se délecte aussi de noisetiers, de cornouillers sanguins et d'ormes. Afin d'éviter des dommages dans l'activité d'arboriculture en France, des dispositifs sont mis en place pour que l'animal ne décime pas les plantations d'arbres. Parfois, les castors

sont capturés et réintroduits ailleurs.

Le rongeur privilégie un gîte, dont l'entrée est toujours immergée, et proche de nourritures situées à quelques dizaines de mètres des berges.

Cet abri sert à sa famille, composée, en moyenne, de deux adultes et de deux petits. On peut l'observer lorsqu'il est très actif en début ou fin de nuit. Il passe les deux-tiers de son temps dans le milieu aquatique. Il se consacre souvent au toilettage de son corps, au marquage olfactif de son territoire sur un maximum de trois kilomètres.

Au sol, ce bûcheron découpe des arbres et arbustes, construit des barrages ou des terriers huttes de dix mètres de long dans lesquels se trouvent notamment un réfectoire pour se nourrir et une chambre mezzanine au sec ! Et une sorte de se-cours.

On estime la population à 20.000 castors en France et près de 70 % des cours d'eau colonisés. Le loup, le lynx, l'ours et la louve sont les prédateurs naturels du castor. En Eure-et-Loir, il devrait pouvoir vivre tranquillement (25 ans.) ■

RAGONDIN

Différence. Au premier coup d'œil, il est facile de distinguer le ragondin du castor d'Europe. Ce dernier possède une queue plate alors que celle du ragondin est ronde. Le ragondin nage la tête et le dos hors de l'eau, alors que le castor immerge la moitié de sa tête et sa nuque est apparente. Le ragondin est classé espèce nuisible. Le castor est une espèce protégée depuis 1968.

L'Alsace du 20 octobre 2016 :

Île-de-France : le castor est de retour

Le castor d'Europe avait disparu de France à la fin du 18^e siècle, victime de la chasse.



(© Thinkstock) Photo : iStockphoto

Des castors ont été installés dans quelques régions de France. Mais ils sont réapparus de manière naturelle [sans intervention de l'homme] en Île-de-France. Des traces ont été repérées en Essonne et en Seine-et-Marne par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. ■

IV. Annexes

Le Parisien, édition de l'Essonne du 25 novembre 2016 :

Après deux cents ans d'absence, le castor revient... et la surveillance s'organise

Quelques mois après la découverte de traces de l'animal, un réseau castor Ile-de-France s'est constitué afin de savoir où il se niche.

Gironville

Par Nolwenn Cosson

En mai, la découverte de troncs fraîchement coupés à Buno-Bonnevaux et Fontenay-le-Vicomte, puis à Buthiers (Seine-et-Marne) a laissé présager le retour du castor dans la région après plus de deux cents ans d'absence. Mais depuis, l'animal se fait discret. Pour découvrir où il se niche, un réseau castor Ile-de-France est en train d'être lancé. Une première réunion s'est tenue hier à Gironville en présence de membres de syndicats de rivière, d'associations de protection de la nature ou encore de représentants du département.

Repérer sa présence

L'absence de nouvelles traces n'a rien d'étonnant pour Paul Hurel, coordinateur régional à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en charge du suivi du

plus gros rongeur d'Europe. « Ce sont des informations qui nous ont été remontées par un agent du Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (Siarce, basé à Corbeil), aucune recherche n'a encore été faite », explique-t-il. Ce réseau permettra d'avoir des professionnels sur le terrain.

Mais comment ne pas confondre des empreintes de castor avec celles d'un autre animal, comme le ragondin ? « Le premier est nettement plus gros, en moyenne 20 kg. Sa queue, longue d'environ 30 cm est plate, tandis que celle du ragondin est cylindrique. Enfin ce dernier peut être identifiable par ses moustaches blanches », décrit Paul Hurel. Les professionnels pourront aussi repérer leur maison, creusée en bord de berge, et parfois recouverte par une hutte de branches. « Si vous en voyez, il ne faut surtout pas marcher dessus. Cela peut céder et surtout elles sont protégées par la loi* », rappelle Yoann Bresson. Le

bouche-à-oreille peut aussi être un moyen de rapporter des données**. « Un habitant en aurait aperçu un à Villabé », informe ainsi une des personnes présentes. Dès janvier, des prospections seront organisées. ■



Buno-Bonnevaux en mai. Ces arbres grignotés laissent supposer que le castor est de retour en Essonne. Ces mêmes faits ont été repérés en Seine-et-Marne.

* Depuis 1994, l'inventaire de la faune menacée mentionne le castor comme « espèce à surveiller ».

** Si vous repérez l'animal, informez l'ONCFS : paul.hurel@oncfs.gouv.fr

Le Parisien, édition de l'Essonne du 30 novembre 2016 :

Un castor invisible ?

Quelques mois après la découverte de traces de l'animal, un réseau castor Ile-de-France se constitue afin de savoir où il se niche.

Buthiers

Par Nolwenn Cosson

Quelques traces et puis plus rien. En mai, la découverte de troncs fraîchement coupés à Buno-Bonnevaux et Fontenay-le-Vicomte (Essonne), puis à Buthiers, a laissé présager le retour du castor en Ile-de-France après plus de deux cents ans d'absence. Mais depuis, l'animal se fait discret. Pour découvrir où il se niche, un réseau castor Ile-de-France est en train d'être lancé. Il permettra donc d'avoir des professionnels sur le terrain. L'idée : s'appuyer sur leurs compétences pour repérer des indices de présence.

Mais comment ne pas confondre des empreintes de castor avec celles d'un autre animal, comme le ragondin ? « Le premier est nettement plus gros, faisant en moyenne 20 kg. Sa queue, longue d'environ 30 cm est plate,

tandis que celle du ragondin est cylindrique. Enfin ce dernier peut être identifiable par ses moustaches blanches », décrit Paul Hurel, coordinateur régional à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), en charge du suivi du plus gros rongeur d'Europe. ■



Ces arbres grignotés laissent supposer que le castor est de retour.

Pour informer l'ONCFS de toutes traces découvertes, vous pouvez envoyer un mail à paul.hurel@oncfs.gouv.fr

IV. Annexes

Vosges matin du 23 août 2016 :

Vosges : le barrage des castors freine la pollution de l'eau à Dommartin-aux-Bois

Vosges Matin le 23/08/2016



Le barrage de castors et l'activation de la pompe ont permis d'éviter une mortalité trop importante de la faune aquatique. Photo J.H.

DOMMARTIN-AUX-BOIS

Dame nature est parfois bien faite. C'est probablement ce que se disent certains habitants de Dommartin-aux-Bois.

En effet, l'incendie qui a ravagé un hangar agricole (lire ci-dessus) a nécessité la mise en place de gros moyens de secours et, en l'occurrence, l'utilisation d'une grande quantité d'eau qui a fini par s'écouler et se déverser dans le petit cours d'eau : La Gitte.

Seul souci : cette eau contenait pas mal de matières organiques mais aussi une matière toxique pour la faune et la flore aquatique : le phénol. « Les matières organiques pompent l'oxygène de l'eau. Cela peut être très problématique » explique Alain Biseix, responsable au sein de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques). Dans cette situation, on aurait pu s'attendre à voir beaucoup de poissons mourir par cette pollution. Mais, finalement, les conséquences seront minimales grâce à une nature pour le moins salvatrice.

En aval du lieu où s'est déversée cette eau polluée, les castors ont eu la bonne idée de construire un barrage. Rien de mieux pour freiner le parcours de ce petit cours d'eau et créer ainsi une réserve conséquente. Les pompiers n'ont alors eu qu'à installer une pompe à cet endroit précis pour absorber l'eau polluée et la déverser sur les berges. « L'eau absorbée par le terrain est ainsi filtrée et débarrassée de ses polluants », explique le capitaine Humblot, pour les sapeurs-pompiers.

De plus, La Gitte rejoint en aval un autre cours d'eau. Une jonction qui permet de diluer encore un peu plus la pollution restante.

Et les poissons dans tout ça ? C'est très simple : Patrick Rambaut, maire de Dommartin-aux-Bois, et Régis Farinez, propriétaire du terrain concerné par ce barrage de castors salvateur, se sont attelés à attraper un maximum de poissons. Epuisette en main, ces bonnes âmes ont pêché des vandoises, vairons et autres truites pour mieux les relâcher en amont du barrage.

Bref, une opération anti-pollution rondement menée qui devrait d'ailleurs se poursuivre au cours de ce mardi.

Sergio DE GOUVELA

Le Courrier d'Hirson du 6 octobre 2016 :

Jeudi 6 octobre 2016 | Le Courrier d'Hirson

Aubenton et autour 17

Apprendre à connaître le castor

AUBENTON Une exposition sur le castor est proposée à Aubenton du 2 au 7 octobre. Une conférence a permis au public de découvrir cet animal qui revient en Thiérache.

SA PRÉSENCE EST UNE BONNE CHOSE

En effet, depuis une dizaine d'années, celui-ci est de retour dans le nord de l'Aisne. Une dizaine d'individus ont ainsi été aperçus en forêt d'Hirson et de Saint-Michel mais aussi dans la Thiérache ardennaise, près de Liart, où ils sont beaucoup plus nombreux.

Guénaél Hallart explique : « La présence du castor dans nos rivières est une bonne chose. Par son travail, il élargit les cours d'eau, coupant les gros arbres qui laissent place à des buissons, maintenant les berges et créent des cachettes pour les poissons. » Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le castor ne fait des barrages que dans les petits ruisseaux dont le niveau d'eau est insuffisant pour lui. Si cela se produit, et devient gênant, il ne faut pas détruire ce barrage, mais

Carte d'identité

Plus grand rongeur d'Europe. Durée de vie environ dix ans. Adulte à l'âge de 3 ans. Pelage dense et imperméable. Hauteur, 60 à 90 cm. Poids, 15 à 30 kg. Sa queue plate et couverte d'écaillies mesure environ 30 cm lui sert à prévenir ses congénères du danger, en tapant sur l'eau. Il est végétarien. Ses pattes avant lui permettent de creuser, ses pattes arrière de se déplacer rapidement dans l'eau.

NE PAS CONFONDRE CASTOR ET RAGONDIN

Le castor est souvent confondu avec le ragondin. Pour le diffé-

rentier dans l'eau, il y a quelques détails à connaître. Quant il nage, le castor ne laisse apparaître que sa tête et sa grosse truffe noire, semblable à celle d'un chien. En se déplaçant dans l'eau, le ragondin laisse apercevoir sa tête, avec un museau entouré de poils blancs, et une partie de son dos. Les chasseurs doivent donc prendre garde de ne pas les confondre, afin de laisser le castor vivre sa vie dans nos rivières.

Pratique

Une exposition sera présentée du 10 au 19 octobre à la bibliothèque du château à Hirson. Une nouvelle conférence sera proposée le samedi 15 octobre à 16 h à Hirson. Renseignements et inscription (souhaitée) au 06.23.70.07.84.

IV. Annexes

L'Union du 19 octobre 2016 :



Mais aussi quelques passages à la télé et à la radio :

- Journaux de *France Inter* et *France Info* le 4 octobre 2016.
- Journal de *France Bleu* le 6 octobre 2016.
- Emission « Vos animaux » de RMC le 16 octobre 2016.
- Documentaire « Restons nature » de *Campagne TV* diffusé le 4 décembre 2016.

IV. Annexes

Et chez nos voisins suisses, *CH-Fauneinfo*, n° 5 d'octobre 2016 :

Le Plan Castor est adapté aux nouvelles exigences

Disparu de Suisse, le castor a été réintroduit il y a 60 ans. Aujourd'hui, sa population compte près de 2800 individus. En construisant des barrages, des canaux et des terriers et en abattant des arbres, le castor façonne le paysage à proximité des plans et des cours d'eau. Il crée ainsi une grande variété de milieux naturels et joue un rôle important pour la biodiversité aquatique et celle aux abords des eaux. Le Plan Castor pose les bases nécessaires à la gestion de la population croissante de castors en Suisse. Il vise, d'une part, à garantir la protection de cette espèce et, d'autre part, à réduire au strict minimum les conflits avec l'homme. Cette aide à l'exécution soutient les cantons dans la mise en œuvre des exigences légales.

Les principales modifications apportées au Plan Castor

Le Plan Castor de 2004 a été retravaillé et adapté aux exigences actuelles par un groupe de travail dirigé par l'OFEV, réunissant les offices fédéraux, les cantons et les groupes d'intérêt concernés. Les principales modifications portent sur les points suivants :

Conflits avec le castor

Les eaux naturelles ou semi-naturelles dotées de zones riveraines suffisamment larges permettent d'éviter considérablement les conflits avec le castor. Les dégâts occasionnés par ce dernier peuvent en outre être réduits grâce à la délimitation d'un espace réservé aux eaux et à la revitalisation des eaux, comme le prévoit la loi sur la protection des eaux. Le Plan Castor a été adapté aux exigences de cette loi.

Mesures visant à prévenir les dégâts dus au castor

Les terriers et les barrages des castors sont protégés par la loi, d'où l'importance des mesures de prévention des dégâts.

tion des dégâts. Le Plan Castor décrit désormais les mesures techniques (p. ex. sur les barrages) et les interventions dans l'habitat (p. ex. revitalisation des eaux) et dans les effectifs du castor (p. ex. capture ou tir d'individus) qui permettent d'éviter les dégâts. Les services cantonaux spécialisés conseillent les exploitants et les propriétaires fonciers dans la mise en œuvre de ces mesures (cf. encadré ci-après). Jusqu'à présent, la compétence relative aux mesures portant sur les barrages et les terriers (manipulation, élimination) n'était pas clairement définie. Selon le plan révisé, une autorisation cantonale est désormais nécessaire. L'OFEV reste compétent pour décider du tir de castors causant des dégâts importants.

Mesures d'intervention sur les effectifs de castors

Le plan comporte une nouveauté, à savoir la possibilité pour un canton de capturer ou de tirer, avec l'accord de l'OFEV, l'ensemble des castors peuplant un tronçon de cours d'eau si leur présence constitue une menace considérable pour les infrastructures d'intérêt public. Cette modification découle de la révision de l'ordonnance sur la chasse en 2012. De telles mesures sont possibles sur une période limitée et peuvent être mises en œuvre dans l'attente de solutions préventives durables.



Expansion des trois populations de castors dans les bassins versants du Rhin (en jaune), du Rhône (en rouge) et de l'Inn. Les points verts signalent les observations attestées de castors (état 2014).

Projet CFF : mesures de prévention castor

En collaboration avec le service Conseil Castor suisse, les CFF ont évalué l'ensemble du réseau ferroviaire afin d'identifier les éventuelles zones de conflit avec le castor. Selon cette analyse, réalisée sur l'ensemble du territoire suisse, le castor ne présente aucun danger imminent pour le réseau des CFF.

Toutefois, certains tronçons ont été qualifiés de « sensibles » en raison de leur prédisposition à attirer cette espèce. Ces tronçons doivent donc être surveillés à l'avenir et des mesures de prévention doivent être mises en œuvre si besoin.

Les castors n'ont causé jusqu'à présent aucun dégât aux infrastructures des CFF.

www.ofev.admin.ch

